

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

*Documents officiels***Première Commission****2^e** séanceLundi 6 octobre 2003, à 10 heures
New York

Président : M. Sareva (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclaration d'ouverture

Le Président (*parle en anglais*) : Pour commencer je voudrais dire tout l'honneur que j'éprouve à remplir les fonctions de Président de la Commission. Si je suis certain de pouvoir compter sur l'aide efficace du Bureau pour alléger ma tâche durant les semaines à venir, je suis également certain que la coopération et le soutien de tous mes collègues de la Commission me seront précieux. À cet égard, je rappellerai un vieux proverbe finnois : « Il est bon de conseiller; il est encore mieux d'aider ».

La Commission se réunit cette année en une période troublée et inquiétante. Trop de pays luttent pour venir à bout de conflits armés chroniques à l'intérieur de leurs propres frontières. Malheureusement, de nombreux pays continuent de détourner à des fins militaires de maigres ressources qui, sinon, pourraient être consacrées aux besoins humanitaires de base. Certains continuent à considérer le mortel armement classique comme un simple produit commercial. Certains sont même soupçonnés d'en aider d'autres à acquérir des armes de destruction massive, tandis que d'autres chercheraient à se procurer ce type d'armes, ou encore ne parviennent pas à éliminer leurs propres stocks. En outre, certains mettent au point de nouvelles armes qui ne sont encore placées sous le couvert d'aucun régime de traité ou mettent à profit les lacunes des instruments juridiques

existants. Il en va ainsi, notamment, des missiles, des armes spatiales ou des armes antisatellite.

Tous ces développements sans rapport les uns avec les autres jettent une ombre sur nos débats. De plus, s'ils ont contribué à ouvrir la crise de confiance pour ce qui est du multilatéralisme et du droit régissant les relations internationales, ils ont été également exacerbés par cette même crise. C'est pourquoi, notre espoir en un monde plus sûr, fondé sur une sécurité collective, paraît plus que jamais loin de se réaliser. La domination repose sur la règle du chacun pour soi et sur la conviction que l'action unilatérale est le seul moyen efficace pour la défense nationale et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que les systèmes d'armes modernes sèment la mort sur une échelle toujours plus grande, ou peut-être à cause de cela, on rencontre de plus en plus de commentateurs appelant à des solutions militaires aux problèmes politiques inextricables.

Ce sont là des développements vraiment surprenants et profondément inquiétants, étant donné les conséquences qu'ont eues les guerres mondiales du siècle dernier. Nous avons vu de plus en plus l'espoir céder le pas à la peur, un syndrome inévitablement aggravé mais non pas provoqué par les tragiques événements du 11 septembre 2001.

Pas plus qu'une seule crise ne peut expliquer totalement la situation actuelle, aucun remède unique ne peut offrir une solution prompte et facile. Bien au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

contraire nous devons faire face à un défi qui, pour être relevé, nécessitera de nombreux instruments et beaucoup de patience. Nous ne devons ni être aveugles aux réelles erreurs commises dans certaines démarches multilatérales actuelles relatives à la paix et à la sécurité ni, que ce soit par sentiment de frustration ou par manque de motivation, nous écarter des normes multilatérales et des cadres de sécurité existant de longue date pour la seule raison qu'une petite minorité d'États ont choisi de les bafouer. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'écrasante majorité des États continuent d'honorer leurs engagements multilatéraux.

Nous ne devrions pas chercher à réinventer la roue en improvisant des réponses ponctuelles aux menaces persistantes, alors que nombre de moyens les plus à même de faire face à ces menaces demeurent dans la mise en œuvre constructive et le renforcement des régimes de traités multilatéraux existants, notamment au regard des armes de destruction massive. Néanmoins, comme le Secrétaire général l'a dit à l'Assemblée générale, le 3 septembre :

« ... il ne suffit pas de dénoncer l'unilatéralisme, à moins de faire face également directement aux préoccupations qui font que certains États se sentent exceptionnellement vulnérables et les amènent ainsi à prendre des mesures unilatérales. Nous devons montrer que des mesures collectives peuvent répondre efficacement à ces préoccupations et y répondront. » (A/58/PV.7, p. 4)

Cela signifie qu'il nous faudra prêter davantage attention au problème du non respect des engagements multilatéraux existants en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela signifie qu'il est urgent de relever certains défis de longue date, notamment par l'application des normes établies lorsqu'un non respect a été constaté. Cela signifie d'élargir, ou de mieux accepter, les mesures de transparence et de responsabilité nécessaires à l'instauration d'un climat de confiance afin que les paroles rassurantes se traduisent réellement en actes visant à renforcer la sécurité. Cela signifie une plus grande prise de conscience de la part de toutes les délégations du rôle important que joue la société civile en fournissant une base solide de soutien politique aux engagements nationaux à respecter les normes multilatérales, une base qui ne peut se développer que par une meilleure formation. Cela signifie des efforts supplémentaires pour promouvoir une composition universelle des

régimes de traités multilatéraux, ainsi qu'une plus grande consolidation des arrangements régionaux, notamment des zones exemptes d'armes nucléaires. Cela signifie également d'accorder de l'importance aux initiatives volontaires destinées à établir de nouvelles normes pour traiter les défis évolutifs dans des domaines tels que les armes classiques, les armes légères, les armes spatiales, les missiles et les armes de destruction massive utilisées par le terrorisme, pour n'évoquer que quelques questions nécessitant une prise en considération urgente.

Plus grande sera notre compréhension commune du multilatéralisme en tant que base indispensable pour trouver des solutions constructives à long terme aux problèmes de sécurité mondiale, mieux nous serons prêts non pas seulement à débattre de ces problèmes mais à les résoudre réellement. Nous ne devons jamais oublier les liens étroits existant entre nombre de questions de notre ordre du jour. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son récent rapport sur l'activité de l'Organisation en évoquant les menaces mortelles que présentent les armes de destruction massive :

« Des efforts concertés pour promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la sécurité des matériels liés aux armes sont essentiels pour empêcher les terroristes d'acquiescer de telles armes. » (A/58/1, par. 65).

Compte tenu de ces éléments nous devrions considérer les nombreuses questions inscrites à notre ordre du jour non pas comme des questions isolées, compartimentées, mais comme des préoccupations de sécurité étroitement liées les unes aux autres. Les progrès réalisés dans les domaines du désarmement, du contre-terrorisme et de la non-prolifération peuvent se renforcer mutuellement tout en offrant de nouvelles possibilités d'avancées en matière de développement. En prenant en compte ces liens et en rappelant les propositions du Secrétaire général visant à réformer les travaux de l'Organisation, nous pouvons espérer, au cours de nos débats, avoir un regard plus précis sur nos propres procédures et veiller à mieux nous organiser pour entreprendre nos travaux de la manière la plus efficace.

Comme je l'ai dit la semaine dernière lors de notre séance organisationnelle, un multilatéralisme efficace n'est possible que si les mécanismes multilatéraux offrent une solution de rechange crédible aux solutions unilatérales ou plurilatérales. En tant que

représentant d'un petit pays attaché aux Nations Unies et au multilatéralisme, je pense que leur renforcement est essentiel pour nos travaux durant la présente session et les sessions à venir. L'histoire de mon pays ne montre que trop douloureusement ce que l'effondrement de la sécurité collective peut entraîner. Il est vrai que si les États Membres ne font pas preuve de volonté politique il sera difficile de renforcer les institutions multilatérales. Par ailleurs, cette volonté politique peut être difficile à susciter et à entretenir si l'espoir même de parvenir à une revitalisation de nos institutions n'existe pas. Nous sommes en fait à la croisée des chemins pour ce qui est de rendre nos travaux, les travaux de l'Assemblée générale, plus pertinents et plus efficaces.

La Commission se souvient peut-être de la devinette suivante : si un arbre tombe dans la forêt et que personne ne se trouve là pour l'entendre cet arbre aura-t-il un écho? Nous devrions nous demander: si une déclaration, aussi importante soit elle, est faite au sein de l'Assemblée générale et que personne au dehors ne l'écoute ou n'en tient compte, cette déclaration aura-t-elle un écho? Si la réponse est négative, alors nous tous, grands et petits, avons un problème.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

M. Abe (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole pour la première fois devant la Première Commission en ma qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter pour votre élection à la tête de cette importante Commission à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je félicite également les membres du Bureau et je m'engage à apporter le soutien le plus total du Département des affaires de désarmement aux travaux de la Commission. Nous sommes heureux à l'idée de coopérer avec la Commission pour faire en sorte que la présente session soit productive.

Il y a deux ans, quelques mois avant les tragiques événements du 22 septembre 2001, le Secrétaire général a souligné dans le discours qu'il a prononcé en recevant le prix Nobel de la paix, que nous étions

entrés dans le troisième millénaire par une porte de feu. Nous nous trouvons aujourd'hui face à de multiples dangers. Certains sont nouveaux, d'autres très anciens, mais chacun préoccupe au même titre tous les États représentés à la Commission. Il en est particulièrement ainsi des armes qui, potentiellement, posent les menaces les plus graves à l'humanité: les armes de destruction massive. Nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission au fil des années ont mis l'accent sur ces armes aveugles et mortelles au plus haut point et, tant qu'elles n'auront pas été éliminées, les inquiétudes qu'elles suscitent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commission, subsisteront en raison du danger qu'elles représentent.

Il n'est pas surprenant que les questions relatives aux armes nucléaires figurent, une fois encore, en bonne place dans notre ordre du jour. Nous ne pourrions sans doute pas résoudre complètement toutes les questions ayant trait au désarmement, à la non-prolifération, à la maîtrise des armes et au contre-terrorisme qui en découlent, mais j'espère qu'à la fin de nos débats nous aurons fait avancer notre conception commune du caractère et de l'urgence qu'il y a à relever les défis posés par ces armes et que nous serons parvenus à un accord sur des mesures concrètes destinées à renforcer les normes mondiales les concernant.

Les actes terroristes qui se sont produits au Japon il y a quelques années ont démontré que les acteurs non étatiques pouvaient produire et utiliser des armes de destruction massive, et les événements du 11 septembre 2001 ainsi que les événements intervenus par la suite ont réveillé la conscience au monde sur le danger terrifiant que représentent les terroristes détenteurs de telles armes. Cette situation a amené les Gouvernements du monde entier à accorder une attention plus grande aux mesures nécessaires pour éliminer ces risques, bien que beaucoup reste à faire pour venir à bout des nombreux dangers qui persistent.

Étant donné les millions de victimes causées par les combats et les dévastations immenses provoquées, au cours du siècle dernier, par les guerres internes et internationales impliquant des armes classiques, certains observateurs ont remis en cause les priorités de la communauté mondiale lorsqu'elle traite des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Alors que les armes de destruction massive continuent de faire planer le danger le plus grave, en raison des conséquences de l'emploi ne serait-ce que d'une seule arme atomique,

les importants systèmes d'armes classiques, les armes légères, les armes de petit calibre et les mines terrestres continuent de faire, chaque année, d'innombrables victimes civiles. Heureusement, de nouveaux progrès ont été effectués au cours des récentes années pour freiner le commerce illicite des armes légères. Les Nations Unies ont été le lieu où bon nombre d'efforts ont été réalisés et elles demeurent le centre d'initiatives propres à assurer la transparence et la confiance, ainsi que l'a démontré notamment le Registre des armes classiques et l'instrument normalisé des rapports relatifs aux dépenses militaires.

En examinant nos défis communs et les instruments à notre disposition dans tous les domaines pour les relever, la Commission devrait se souvenir du conseil du Secrétaire général, Kofi Annan, qui a prié l'Assemblée générale, lors de l'ouverture de la présente session, de ne pas éluder les questions importantes ayant trait à la pertinence ainsi qu'à l'efficacité des règlements et instruments dont nous disposons. Étant donné la préoccupation urgente que suscite la propagation imminente d'armes mortelles, il ne suffira pas d'énumérer les normes relatives à l'interdiction. Il nous faut de toute urgence explorer les moyens concrets de renforcer la paix et la sécurité internationales grâce à une coopération mondiale. C'est dans cet esprit que le Secrétaire général a également engagé les États Membres à

« faire face ... directement aux préoccupations qui font que certains États se sentent exceptionnellement vulnérables et les amènent ainsi à prendre des mesures unilatérales. »
(A/C.1/58/PV.7, p. 4)

Il a ajouté :

« Nous devons montrer que des mesures collectives peuvent répondre efficacement à ces préoccupations et y répondront » (*ibid.*)

Comme dans tout système de droit, les divers instruments et institutions multilatéraux qui existent dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armes dépendent de trois conditions essentielles. Premièrement, il faut que leur légitimité soit bien perçue et acceptée. Deuxièmement, il convient de respecter les normes essentielles. Troisièmement, il doit y avoir des moyens crédibles de faire appliquer ces normes au cas où elles seraient violées. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie de manière satisfaisante, nous continuerons de

nous heurter à des difficultés dans nos efforts pour promouvoir la coopération multilatérale et limiter le recours à l'unilatéralisme.

Conformément à l'action menée depuis longtemps par le Secrétaire général en vue d'une réforme organisationnelle, le Secrétariat se tient prêt à participer aux initiatives en cours pour améliorer le processus des débats de la Commission. Ainsi, le Secrétariat a réduit le nombre de rapports destinés à la Commission en groupant certains d'entre eux portant sur des thèmes ou des objectifs semblables. En fin de compte, la Commission élaborera des projets de résolution dont la plupart seront vraisemblablement adoptés par l'Assemblée générale. J'espère que, dans quelques années, nous pourrons tous repenser à nos rapports, résolutions et débats et nous dire avec fierté qu'ils ont aidé collectivement la Commission à favoriser la réalisation des objectifs du désarmement et de la sécurité internationale, dans le cadre de son mandat.

Pour terminer, je voudrais faire écho aux vues exprimées par de nombreux chefs d'État et de gouvernement au cours du débat général de l'Assemblée générale reconnaissant les apports importants de la société civile en faveur de la plupart des objectifs de la Charte. Qu'il s'agisse du désarmement, de la non-prolifération, de la maîtrise des armements ou du contre-terrorisme, chacune de ces questions a bénéficié de contributions constructives à titre individuel ou émanant d'organisations non gouvernementales. J'espère vivement que ces contributions se maintiendront à l'avenir. Gardons nos portes et nos esprits ouverts pour recevoir cet appui dans tous nos futurs travaux.

Je forme des vœux pour que la présente session soit productive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis certain que la déclaration du Secrétaire général adjoint contribuera grandement à l'efficacité des débats de la Commission.

Points 62 à 80 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que leurs interventions doivent se limiter à

10 minutes pour les orateurs qui s'expriment à titre national et à 15 minutes pour ceux qui s'expriment au nom de plusieurs délégations ou groupes régionaux.

M. Albin (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous dire que ma délégation se réjouit de votre élection à la présidence de la Commission. Je vous prie de transmettre nos félicitations aux autres membres du Bureau. Je vous remercie de vos observations liminaires. De même, au nom de ma délégation, je remercie M. Abe de sa déclaration d'introduction et le félicite de sa nomination.

Le chef de la délégation brésilienne prendra prochainement la parole au nom des pays de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Dans ma propre intervention j'aborderai quelques points qui revêtent un intérêt particulier aux yeux de ma délégation et évoquerai les initiatives que le Mexique présentera durant les travaux de la Commission.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le système multilatéral s'est heurté à d'importants défis. Mon pays est convaincu que le multilatéralisme constitue la pierre angulaire du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, aujourd'hui, la validité du système de sécurité collective est mise en doute. Tel est le climat général dans lequel nos travaux se dérouleront.

En ce qui concerne les questions dont nous sommes saisis, le tableau général est des plus sombres. Non seulement aucun progrès n'a été réalisé mais des revers inquiétants sont à constater. J'en énumérerai quelques-uns.

L'apparition de nouvelles approches tendant à considérer les armes nucléaires comme partie intégrante de stratégies de sécurité, notamment la rationalisation de leur emploi, et la possible mise au point de nouveaux types de ces armes, sont particulièrement inquiétantes. Tout cela ajoute à notre inquiétude déjà ancienne mais tout aussi justifiée face au manque d'efforts importants de la part d'États Membres quant à l'élimination complète de leurs armes nucléaires. Nous restons convaincus que l'existence même des armes nucléaires constitue une grave menace pour la sécurité de l'humanité.

Le Mexique reconnaît que, pour éviter une prolifération nucléaire quelle qu'elle soit, la communauté internationale doit accorder une priorité à

la question dans le but de garantir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et d'encourager les initiatives en vue de progresser vers l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

À cet égard, mon pays est préoccupé par la décision de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Mexique appuie pleinement toutes les initiatives diplomatiques qui tendent, d'une part, à rechercher une solution rapide et pacifique à la situation pour que la République populaire démocratique de Corée se trouve, dans les plus brefs délais, en pleine conformité avec les dispositions du Traité et, d'autre part, à atteindre l'objectif d'une péninsule coréenne sûre et dénucléarisée.

Pour créer un climat de confiance et faire disparaître tout malentendu à propos de la prolifération nucléaire, les États ont l'obligation de veiller à ce que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) soit à même de vérifier réellement que leurs installations nucléaires sont uniquement utilisées à des fins pacifiques. On renforcerait ainsi le système multilatéral et on éviterait la tentation d'avoir recours à des actes susceptibles de l'affaiblir.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, ma délégation regrette qu'une fois encore une année se soit écoulée sans que le moindre progrès ait été réalisé. Il est essentiel que tous les pays ayant la principale responsabilité de cet état de choses donnent à la Conférence les moyens de reprendre ses travaux de fond. La règle du consensus devrait être une garantie suffisante pour dépasser les préjugés et les appréhensions qui paralysent la seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement. L'incapacité de la Commission à élaborer des recommandations est également un reflet de cette situation.

Les risques que représente un lien pervers entre le terrorisme et les armes de destruction massive montrent de façon de plus en plus évidente que la détention de ce type d'armes pour une durée indéfinie constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. Je réaffirme que la solution la plus efficace est l'élimination complète de ces armes.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un pas important vers le processus à suivre systématiquement pour réaliser le désarmement

nucléaire et, en même temps, ce traité dresse un énorme obstacle à la prolifération nucléaire. Ma délégation appelle de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, à signer ou ratifier le Traité, notamment ceux dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur. La délégation australienne parlera ultérieurement du projet de résolution que nous soumettrons à l'examen de la Commission conjointement avec la Nouvelle-Zélande.

S'agissant du régime d'interdiction des armes chimiques, je souligne que mon pays s'est associé à la Déclaration politique adoptée par la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, tenue récemment à La Haye, qui confirme l'engagement de la communauté internationale à éliminer complètement et définitivement ces armes et reconnaît l'efficacité du système de vérification établi dans cet instrument.

Le Mexique pense, comme d'autres délégations, qu'il est important de faire progresser la législation nationale des États parties pour appliquer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, tout comme il est important d'avancer dans le domaine de la coopération internationale. Néanmoins, nous restons convaincus de la nécessité de donner à la Convention les mécanismes de vérification nécessaires pour assurer une bonne application de ses dispositions.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement conclus par les États intéressés, représente une importante mesure de désarmement. C'est pourquoi ma délégation appuiera également un projet de résolution portant sur la convocation d'une conférence des États parties signataires des traités établissant ce type de zones, et ce avant 2005. Le projet de résolution vise à consolider la coordination et la coopération entre les États membres appartenant à une zone exempte d'armes nucléaires et à promouvoir le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire grâce à la création de nouvelles zones de ce type. Le Mexique estime qu'une coordination et une coopération plus étendues vont dans le sens de la non-prolifération nucléaire et de l'objectif même du désarmement général et complet.

Le Mexique appuie la consolidation de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires, et

encourage les cinq États d'Asie centrale à se mettre d'accord sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région. Ma délégation présentera également un projet de résolution, ce que nous faisons maintenant au rythme biennal, portant sur la consolidation du régime établi par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco.

En juillet dernier, la première Réunion biennale des États chargés d'examiner l'application du Programme d'action destiné à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a démontré que, tout en partageant les expériences nationales en la matière, il convient d'examiner en profondeur des questions telles que le marquage, le traçage, le courtage, la détention par des civils et les liens existants entre le commerce illicite des armes légères et des activités de délinquance organisée. Étant donné les conséquences multiples du commerce illicite et de la détention de ces armes dans de nombreuses sociétés, le Mexique estime qu'il serait opportun d'aborder la question de façon globale, y compris la négociation d'instruments juridiques, notamment celle d'un instrument sur le marquage et le traçage des armes légères. Sans oublier l'angle du désarmement, qui est du ressort de la Commission, la communauté internationale devrait s'attaquer aux racines profondes du commerce illicite des armes légères, promouvoir la lutte contre une culture de violence et orienter ses efforts vers la prévention des conflits de même que vers les programmes de réinsertion sociale par le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants.

La mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa sur les mines continue d'être un exemple unique de la façon dont peut agir avec succès le multilatéralisme lorsqu'on y associe les efforts des États parties. À partir des résultats de la Conférence de Bangkok et en vue de la Conférence de Nairobi, le Mexique continuera de maintenir sa position sur les objectifs suivants: premièrement, éradiquer ces armes inhumaines, ce qui nécessite d'encourager les programmes et de mobiliser des ressources pour le déminage et la réinsertion économique et sociale des victimes, et, deuxièmement, avancer dans la voie de l'universalisation et de l'application des dispositions de la Convention. Ma délégation se portera coauteur du

projet de résolution qui sera présenté cette année sur cette question.

Ma délégation est convaincue que seul un instrument juridiquement contraignant définissant clairement les responsabilités en ce qui concerne l'enlèvement, le déminage et la destruction des vestiges explosifs de guerre ainsi qu'une aide et une coopération internationales suffisantes pour réaliser ces tâches nous permettront d'atteindre notre objectif humanitaire qui consiste à protéger les civils contre les risques constitués par ces vestiges. Le Mexique participera activement à la dernière étape des négociations du nouvel instrument pertinent, en novembre prochain, en vue de parvenir à un nouveau protocole qui renforcera le régime établi par la Convention internationale de 1980 sur certaines armes classiques et lui donnera plus de crédibilité.

Pour terminer cette brève vue d'ensemble de la situation internationale dans le domaine du désarmement, je me permettrai d'évoquer une importante institution créée il y a 25 ans dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement: le Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Je voudrais lui adresser des félicitations bien méritées pour sa contribution judicieuse au dialogue, à la négociation et à une meilleure compréhension des questions de désarmement et de sécurité.

Depuis peu, de fréquentes critiques ont été émises sur nos institutions et mécanismes internationaux pour le dialogue et la négociation multilatérale. Le Président mexicain, dans son intervention devant l'Assemblée générale, s'est associé à l'appel du Secrétaire général pour une nouvelle réforme de l'Organisation, en disant que :

« ... le Mexique déploiera, en faveur de la réforme et de l'actualisation de notre Organisation, tous les efforts diplomatiques que la situation internationale exige. » (A/58/PV.9, p 24)

Dans le contexte du mandat du Comité il est courant d'attribuer à certaines institutions – comme s'il s'agissait d'entités qui nous étaient totalement étrangères – des carences et le manque de capacité nécessaire pour avancer. Nous ne devons pas oublier que nous sommes nous-mêmes à l'origine de ces institutions. Les interrogations, les doutes et les enquêtes sont de notre ressort. Les méthodes de travail

sont sans conteste importantes, et il est toujours possible de les améliorer. Nous en sommes convaincus. Mais l'efficacité des procédures sera toujours tributaire des accords politiques et systémiques nécessaires pour ouvrir la voie à un ordre du jour qui tienne compte des menaces anciennes et nouvelles, des défis non relevés.

Le multilatéralisme auquel nous aspirons repose sur trois piliers – dialogue, négociation et droit. Nous devons donner la priorité à l'action diplomatique et à la concertation. L'axe de notre détermination passe par une responsabilité partagée dont le Mexique demeure prêt à assumer sa part.

M. Trezza (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que vous guiderez d'excellente manière les travaux de la Commission. Vous pouvez compter sur notre soutien sans réserve dans l'accomplissement de vos importantes responsabilités. Je me réjouis également de la présence du Secrétaire général adjoint Nobuyasu Abe et le remercie par avance de l'aide que lui-même et ses collaborateurs nous apporteront.

J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays en voie d'adhésion: Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie, les pays associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie, de même que les pays de l'Association européenne de libre échange et la Norvège, membre de l'Espace économique européen s'alignent sur la présente déclaration.

J'évoquerai d'abord la Déclaration sur la non-prolifération des armes de destruction massive adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne à la réunion du Conseil européen de Thessalonique, le 20 juin dernier, qui souligne que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs tels les missile balistiques, constitue une menace grandissante à la paix et à la sécurité internationales. Bon nombre de questions dont traite cette déclaration intéressent la Commission.

L'Union européenne est tenue d'élaborer une stratégie cohérente face à la menace de prolifération. L'attitude européenne est guidée par l'engagement de défendre et d'appliquer les traités et accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, et d'appuyer les institutions multilatérales chargées respectivement de la vérification et du strict respect de ces traités.

Pour appliquer le Plan d'action établi en juin dernier, l'Union européenne a décidé de concentrer ses efforts sur un certain nombre de mesures. Je citerai celles qui intéressent plus particulièrement la Commission: élargir l'universalisation des traités, accords et arrangements relatifs au désarmement et à la non-prolifération, promouvoir la mise en œuvre nationale des obligations liées aux traités pertinents, accroître le soutien financier, politique et technique de l'Union européenne aux institutions chargées de la vérification, renforcer le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies et en augmenter les compétences face au défi posé par la prolifération, et renforcer les programmes de coopération de l'Union européenne avec les pays tiers afin d'obtenir un appui aux programmes de désarmement, au contrôle et à la sécurité des matériaux sensibles, aux installations et aux compétences.

L'Union européenne considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et comme la base essentielle de la poursuite du désarmement nucléaire selon l'article VI. Le Traité n'empêche pas l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Tous nos efforts devraient tendre à préserver et à renforcer cet instrument fondamental de la paix et de la sécurité internationales. L'Union européenne appuie sans réserve les objectifs énoncés dans le Traité, et s'est engagée à la mise en œuvre efficace du Document final de la Conférence d'examen 2000 ainsi que des décisions et de la résolution adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

L'Union européenne se félicite de l'adhésion du Timor oriental et de Cuba au TNP et de la ratification par ce dernier pays du Traité de Tlatelolco, nouvelle mesure vers l'universalisation. L'Union européenne continue d'attacher une importance particulière à la réalisation d'une adhésion universelle au TNP, et demande à l'Inde et au Pakistan de se conformer strictement à la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité et d'adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous demandons également à Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Nous avons également connu des faits qui risquent d'affaiblir le Traité. L'Union européenne déplore vivement l'annonce faite, l'année dernière, par la République populaire démocratique de Corée de son

intention de se retirer du TNP, de même que ses actes et déclarations qui ont suivi, défiant ainsi le régime de non-prolifération. L'Union européenne demande à nouveau à la République populaire démocratique de Corée de revenir sur sa position.

Le système international de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique constitue le pilier essentiel du régime mondial de non-prolifération nucléaire. L'Union européenne considère que les protocoles additionnels sont partie intégrante du système mondial de garanties de l'AIEA, et que l'adhésion à ces instruments devrait être considérée comme un moyen essentiel de démontrer que les États parties remplissent leurs obligations au titre de l'article III du TNP. L'Union européenne estime que les mesures de garanties intégrales de l'AIEA, notamment le protocole additionnel, constituent une norme de vérification et accorde une haute priorité à sa mise en œuvre. Tous les membres de l'Union européenne ont signé les protocoles additionnels et les ont ratifiés ou sont en train de le faire, et nous sommes bien décidés à les faire entrer en vigueur d'ici la fin de 2003. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à appliquer les protocoles additionnels avec l'AIEA.

Le programme nucléaire iranien continue de préoccuper au plus haut point l'Union européenne. C'est pourquoi elle s'associe pleinement à la résolution adoptée par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA sur le sujet et engage l'Iran à se conformer au plus vite à toutes les conditions de la résolution et à coopérer pleinement avec l'AIEA pour permettre au Conseil des Gouverneurs de tirer des conclusions définitives à sa prochaine séance, en novembre. L'Union européenne se félicite de la volonté déclarée de l'Iran de coopérer avec l'AIEA et espère que ce pays signera, ratifiera et appliquera le protocole additionnel sans tarder en tant que première mesure indispensable pour rétablir la confiance internationale quant au caractère pacifique de son programme nucléaire. L'Union européenne prie l'Iran d'agir – pour établir la confiance – conformément aux dispositions du protocole additionnel avec effet immédiat, et de s'abstenir de toute activité relative au cycle du combustible qui pourrait servir également à la production de matériaux fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'Union européenne réaffirme qu'elle n'épargnera aucun effort pour favoriser la prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires et l'adhésion universelle à cet instrument. Au sujet de la troisième Conférence en vue de faciliter la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne du 3 au 5 septembre dernier, l'Union européenne, conformément à sa position commune renouvelée, a effectué des démarches auprès de 74 pays. Nous sommes heureux que l'Algérie, l'un des pays cités dans l'annexe 1 au Traité, ait déposé ses instruments de ratification devant la Conférence. Afin que la détermination de la communauté internationale ne faiblisse pas, l'Union européenne continue de demander à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier la Convention sur l'interdiction complète des essais nucléaires, sans retard et sans conditions, notamment aux États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité. C'est dans cet esprit que l'Union exprime son appui total au projet visant à établir tous les éléments du régime de vérification.

L'Union européenne attache la plus grande importance à la Convention sur les armes chimiques, unique instrument chargé d'œuvrer pour l'élimination des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous avons décidé d'entreprendre un vaste démarche dans le but d'expliquer aux pays qui n'y ont pas adhéré, la pertinence de cet instrument pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et l'importance que revêt son universalisation. À cet égard, l'Union européenne rappelle les articles IV et V de la Convention, qui obligent les États intéressés à détruire toutes leurs armes chimiques, et elle leur demande de remplir leurs obligations conformément aux échéances convenues. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés rencontrées par certains États parties à la Convention pour remplir cette obligation. C'est pourquoi nous comptons sur leur pleine coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et avec tous les États Membres pour ce qui concerne toute décision sur le report de ces échéances.

La Convention sur les armes biologiques et à toxines est un instrument essentiel pour prévenir leur mise au point, leur production, leur stockage ou l'utilisation d'agents biologiques ou à toxines en tant qu'armes. L'Union européenne attache une grande importance au renforcement de la Convention et à l'aboutissement fructueux de la réunion des États parties qui doit se tenir à Genève en novembre. Les États Membres de l'Union estiment que le respect des

mesures juridiques et réglementaires sur le plan national est une priorité et appuie les propositions visant à renforcer ces mesures. L'Union formule un jugement positif sur la réunion d'experts attachés à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques qui s'est tenue à Genève du 18 au 29 août dernier et qui a donné lieu à un large échange d'informations sur la législation et les mécanismes nationaux relatifs à la sécurité. Lors de la prochaine réunion des États parties, l'Union se prononcera en faveur d'un accord sur un tronc législatif commun que tous les États parties devraient mettre en place, de façon à couvrir efficacement l'application à l'échelle nationale des obligations liées à la Convention et à la sécurité ainsi que le contrôle de la manipulation d'agents pathogènes.

L'Union européenne attache une importance toute particulière à la négociation d'un traité non discriminatoire et universel interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. L'interdiction de la production de ces matières renforcerait la non-prolifération nucléaire et le désarmement et, par conséquent, la sécurité internationale. L'Union et ses États membres ont activement œuvré à la Conférence du désarmement à la recherche d'un consensus en vue de lancer la négociation, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat qu'il contient, d'un traité multilatéral non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinés à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres mécanisme explosifs nucléaires. Nous appelons de nouveau les membres de la Conférence du désarmement à s'efforcer d'atteindre cet objectif dans les meilleurs délais.

L'Union européenne regrette que la Conférence du désarmement à Genève se trouve toujours dans l'impasse. Elle est convaincue que les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité exigent que l'on mette fin à cette situation aussi rapidement que possible. L'Union est bien décidée à faire tout son possible pour parvenir à un consensus sur un programme de travail au sein de la Conférence et se félicite que de nouvelles idées aient été avancées au cours de l'année écoulée. Nous apprécions ces efforts pour promouvoir un consensus sur un programme de travail. Nous prions la Conférence d'entamer ses travaux de fond au début de la première session de

2004. À cet égard, nous appuyons les initiatives de la présidence en exercice et de la présidence entrante pendant l'intersession.

L'Union rappelle qu'elle est attachée au suivi du processus d'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Ce suivi est très important, notamment pour les membres de l'Union qui ne sont pas encore membres de la Conférence, ainsi que pour l'adhésion des pays qui ont soumis leur demande d'adhésion à la Conférence.

L'Union européenne estime de la plus grande importance la mise en place et le renforcement, chaque fois que possible, de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues et fondées sur des arrangements librement conclus entre les États de la région. Les zones exemptes d'armes nucléaires confortent la paix et la sécurité régionales et mondiales, et sont un moyen de promouvoir le désarmement nucléaire, la stabilité et la confiance. Nous saluons et appuyons la signature et la ratification par les États dotés d'armes nucléaires du protocole approprié sur les zones exemptes d'armes nucléaires et escomptons l'entrée en vigueur, à une date rapprochée, du traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires.

L'Union européenne se félicite de l'adoption à La Haye, l'année dernière, du Code de conduite internationale contre la prolifération des missiles balistiques. Le Code confirme également l'engagement des États qui y adhèrent à souscrire à la Déclaration des Nations Unies sur la coopération internationale en vue de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour le bien et dans l'intérêt de tous les États. Tenant particulièrement compte des besoins des pays en développement, l'Union considère que le Code de La Haye est une première mesure destinée à résoudre efficacement le problème à partir d'une perspective multilatérale mondiale sans préjuger d'autres initiatives ou, à plus longue échéance, d'approches plus complètes. Il conviendrait, selon l'Union, d'établir un lien entre le Code et les Nations Unies.

Dans la Déclaration de Thessalonique, les membres de l'Union européenne reconnaissent que

« les mesures appropriées en vue du désarmement général et complet peuvent contribuer à faire avancer les objectifs de la non-prolifération ».

Et ajoutent qu'ils sont

« déterminés à jouer [leur] rôle en traitant des problèmes d'instabilité et d'insécurité régionales et des situations de conflit qui sont à la base de nombreux programmes d'armements, et reconnaissent que l'instabilité ne peut surgir du vide. »

Tout en se félicitant des entretiens des six parties, qui se sont déroulés récemment à Beijing sur les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, l'Union européenne se déclare très préoccupée du fait que l'AIEA n'ait toujours pas été mesure de vérifier l'état complet et l'exactitude du rapport initial de la République populaire démocratique de Corée sur ses matériaux nucléaires destinés à des utilisations non pacifiques. L'Union note que le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA a signalé au Conseil de sécurité que la République populaire démocratique de Corée s'était, par la suite, abstenue de respecter ses accords de garanties. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de démanteler de façon visible, vérifiable et irréversible tout programme nucléaire, mesure fondamentale pour faciliter une solution globale et pacifique. L'Union européenne demande à la République populaire démocratique de Corée de respecter ses obligations au titre du TNP et de coopérer pleinement avec l'AIEA. Elle appelle de nouveau la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier inconditionnellement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. Enfin, l'Union constate avec intérêt que la République populaire démocratique de Corée s'est engagée à maintenir son moratoire sur les essais de missiles, mais exprime son inquiétude au regard des exportations de missiles et de technologies de missiles effectuées par la République populaire démocratique de Corée.

Nous demandons de nouveau aux pays de l'Asie du Sud de faire tous les efforts voulus pour arrêter la course aux armements dans la région. Nous continuons à engager l'Inde et le Pakistan à coopérer à l'action de la communauté internationale afin de contribuer de façon positive au régime de non-prolifération et au désarmement. Nous les avons engagés à appliquer les mesures concrètes contenues dans la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité, notamment d'adhérer au TNP et à signer et ratifier la Convention sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous leur

demandons également de réaffirmer et de maintenir leur moratoire déclaré sur les essais nucléaires et leur volonté de participer à la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

L'Union européenne réitère son engagement à la mise en œuvre complète des résolutions du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient et à la résolution de la Conférence d'examen et d'extension du TNP de 1995. Nous continuons d'appuyer les initiatives en vue d'établir dans le Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, qui soit effectivement vérifiable. De plus, nous demandons à tous les États de la région qui ne l'ont pas encore fait de signer et d'appliquer les accords de garanties et le protocole additionnel à l'AIEA le plus tôt possible. L'Union pense qu'outre l'adhésion de tous les États de la région au TNP, l'adhésion aux Conventions interdisant les armes chimiques et biologiques devrait se poursuivre activement.

L'Union européenne estime que la Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères, tenue en juillet 2003, a eu des résultats utiles. La Réunion a démontré que les participants étaient animés d'une forte volonté politique pour maintenir fructueusement cet important processus dans un cadre multilatéral.

L'Union européenne et ses États membres peuvent légitimement prétendre être au premier rang de la lutte contre le commerce illicite des armes légères. L'élan donné par le Programme d'action des Nations Unies doit être maintenu et renforcé. L'Union européenne se félicite des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies relatives à la possibilité d'élaborer à l'intention des États un instrument international d'identification et de traçage rapide et fiable des armes légères illicites et soutient l'adoption d'un mandat destiné à créer un groupe de travail à composition non limitée en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant. L'Union européenne souhaite une coopération plus étroite afin de prévenir le courtage illicite des armes légères. Il conviendrait de trouver une définition onusienne des dites armes. Il conviendrait également d'examiner les conditions requises pour l'élaboration d'un système de certificat national efficace d'utilisation finale et de faisabilité, comme approprié, pour la mise au point d'un système de certificat d'utilisation finale des armes

légères aux niveaux régional et mondial ainsi que pour un échange d'informations et un mécanisme de vérification. L'Union européenne souhaite vivement le succès de la deuxième Réunion biennale en 2005 et d'une Conférence d'examen en 2006. L'union européenne se propose d'avancer la candidature d'un État membre de l'Union européenne à la présidence de la réunion de 2005.

L'Union européenne souligne l'importance du Registre des armes classiques des Nations Unies en tant que mesure de transparence et de confiance mondiale pour appuyer la stabilité et la sécurité, qui a permis à de nombreux Gouvernements d'élaborer et de simplifier leurs systèmes nationaux de surveillance et de contrôle des transferts d'armes. La valeur du Registre sera accrue par une participation aussi large que possible. L'Union européenne demande de nouveau à tous les États de présenter au Registre, en temps utile, des renseignements sur leurs importations et leurs exportations, notamment les informations portant sur leur dotations militaires et leurs achats liés à la production nationale. L'Union européenne se félicite des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux pertinent, notamment celles relatives à l'élargissement de la portée du Registre – et ce pour la première fois depuis sa création, il y a 11 ans.

La ratification par 139 États et la signature par 11 autres États qui n'ont pas encore ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ne laissent subsister aucun doute sur le fait qu'une norme internationale a été créée et ne peut plus être ignorée. L'Union reste fortement attachée à la promotion de l'élimination mondiale des mines antipersonnel et continue à mener campagne pour une mise en œuvre prompte et universelle de la Convention.

L'Union européenne s'attache à donner un caractère d'universalité à la Convention sur l'interdiction des mines et, dans ce but, elle a effectué de nombreuses démarches pour promouvoir une plus large adhésion aux principes de la Convention. L'Union européenne prie les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à cet instrument. Parmi ces États, certains sont les plus grands et les plus peuplés du monde. L'Union européenne encourage la pleine mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention, notamment celles qui prévoient une aide financière non réduite à l'action antimines. La Communauté

européenne a promis 240 millions d'euros en faveur de l'action antimines pour la période 2002-2009, effort complété par un financement national substantiel des États membres de l'Union européenne.

La Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs fait partie intégrante et essentielle du droit humanitaire international, et l'Union européenne y accorde la plus grande importance. L'Union s'inquiète vivement du grave impact humanitaire que peuvent avoir les vestiges de guerre, et fera tout son possible pour que les négociations en cours à Genève aboutissent au plus tôt à l'adoption d'un instrument multilatéral juridiquement contraignant.

Nous sommes également inquiets des graves risques humanitaires causés par l'usage irréfléchi des mines anti-véhicules. Ces armes font des victimes civiles et entravent le développement économique des régions touchées. C'est pourquoi nous espérons qu'un mandat permettant de négocier un instrument juridiquement contraignant sera adopté à la prochaine réunion des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui se tiendra en novembre. L'Union est également très attachée à la création d'un mécanisme général pour traiter la question du respect de la Convention.

Étant donné la menace d'une prolifération accrue, l'Union européenne estime nécessaire que les États exportateurs assument leurs responsabilités et prennent les mesures voulues pour faire en sorte que les exportations de matériaux sensibles, l'équipement et les technologies soient soumises à une surveillance et à un contrôle appropriés. Les contrôles à l'exportation permettent de s'assurer que les transferts sont destinés à des fins pacifiques comme le demandent les conventions et traités pertinents, ce qui facilite également la coopération et le développement techniques. C'est pourquoi l'Union portera son attention – comme il est dit dans la Déclaration de Thessalonique – sur le renforcement des politiques et des pratiques de contrôle dans le cadre de l'Union européenne et au-delà, en coordination avec les partenaires.

Enfin, nous avons besoin, à la Première Commission, de maintenir un ordre du jour équilibré qui traduise les buts et objectifs importants que nous

sommes fixés et qui puisse examiner les problèmes actuels les plus immédiats et s'attacher à les résoudre. Nous y incluons, notamment, les défis posés aujourd'hui aux traités internationaux sur la non-prolifération et le désarmement, la question du terrorisme et les armes de destruction massive.

Selon nous, les méthodes de travail de la Première Commission pourraient être rationalisées dans l'intérêt de tous. Monsieur le Président, l'Union appuiera vos efforts pour rendre le travail plus efficace et plus pertinent afin que la Commission puisse centrer son attention sur les questions qui préoccupent le plus la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

M. Queiroz Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays suivants : Afrique du Sud, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Suède et Brésil qui forment la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Monsieur le Président, pour commencer je vous présente mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Soyez assuré de notre constante coopération.

Nous nous félicitons de la nomination du Secrétaire général adjoint Nobuyasu Abe, et attendons avec intérêt de coopérer avec lui et avec son équipe du Département des affaires de désarmement.

En 1995, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont renouvelé leur volonté de poursuivre les négociations de bonne foi sur un désarmement nucléaire effectif. Ils ont convenu que l'objectif d'une adhésion universelle au TNP revêtait une priorité urgente. À la conférence d'examen du TNP de 2000 les États parties se sont mis d'accord sur un Programme d'action – les 13 mesures – qui offre le plan requis pour réaliser le désarmement nucléaire. À l'époque, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans équivoque à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Ils ont également reconnu le principe d'irréversibilité qui doit s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire et à la réduction des armes nucléaires.

Dans le cadre de ces engagements, la Coalition pour un nouvel ordre du jour est vivement préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en œuvre des 13 mesures de désarmement nucléaire qui ont été agréées

par tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Chacun des articles du TNP est contraignant pour les États parties respectifs, à tout moment et dans toutes circonstances. Tous les États parties au TNP doivent être tenus pleinement responsables pour ce qui est du strict respect de leurs obligations au titre du Traité. La mise en œuvre de ces obligations en matière de désarmement nucléaire demeure primordiale.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour est également inquiète des difficultés que rencontre le régime de non-prolifération nucléaire. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est prioritaire de parvenir à une adhésion universelle au TNP et de faire en sorte que l'Inde, Israël et le Pakistan se joignent rapidement au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Une autre source d'inquiétude est l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée de son intention de se retirer du TNP, et des développements connexes, tout comme les ambiguïtés entourant la mise en œuvre par les États de leurs obligations respectives de garanties à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique. D'autres événements particulièrement préoccupants se font jour sous la forme de nouvelles approches attribuant un rôle plus grand aux armes nucléaires en tant qu'élément des stratégies nucléaires, notamment la rationalisation de l'emploi et de la mise au point de nouveaux types de ces armes. Il s'agit là d'une tendance déstabilisante visant à gommer la distinction entre les armes classiques et les armes nucléaires non stratégiques. Cette tendance fait partie des nombreuses pressions horizontales et verticales qui étendent la gamme des menaces nucléaires et connexes auxquelles nous devons faire face.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour se félicite des récents développements intervenus à la Conférence du désarmement qui devraient permettre à cette instance de sortir de l'impasse et de s'orienter vers un accord sur un programme complet de travail.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour présentera deux projets de résolution. Le premier, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires: un nouvel ordre du jour », repose sur les précédents travaux de la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la Conférence d'examen du TNP de 2000 et sur les

réunions du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2005. Notre deuxième projet de résolution, intitulé « Réduction des armes nucléaires non stratégiques » se fonde sur la résolution 57/58 et représente une initiative destinée à mettre en lumière différents aspects de la menace particulière que représentent les armes nucléaires tactiques. La réduction des armes nucléaires non stratégiques devrait recevoir une plus haute priorité car il s'agit d'un pas important vers l'élimination des armes nucléaires.

Selon nous, nos projets de résolution sont empreints de la souplesse opérationnelle nécessaire pour répondre aux préoccupations de tous les États qui aspirent sincèrement à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous les invitons tous à appuyer nos deux projets de résolution dans un esprit de coopération et d'action collective s'agissant du désarmement nucléaire et de la non-prolifération ainsi que de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'aspiration de tous à un monde exempt d'armes nucléaires ressort de la responsabilité partagée de la communauté internationale dans son ensemble. Pour parvenir à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires il est essentiel d'empêcher la prolifération nucléaire et, en même temps, de promouvoir le désarmement nucléaire. La Coalition pour un nouvel ordre du jour est fermement convaincue que la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire sont des processus qui se renforcent mutuellement et que nos efforts pour parvenir à un consensus ne sauraient être probants en l'absence de développements importants dans le domaine nucléaire.

Pour assurer la viabilité du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, les États doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait conduire à une nouvelle course aux armements ou pourrait avoir un impact négatif sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Tant que les armes nucléaires continueront de jouer un rôle en matière de sécurité les risques de prolifération continueront à nous hanter.

Toute possibilité d'utiliser les armes nucléaires représente un risque pour l'humanité. Le récent débat international sur les armes de destruction massive a bien mis en évidence que la seule garantie contre l'emploi de toute arme de destruction massive où que ce soit, notamment d'armes nucléaires, est leur

élimination totale et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais utilisées ou produites à nouveau.

La préoccupation collective d'instaurer la paix et la sécurité internationales exige un engagement collectif. C'est pourquoi la participation de la communauté internationale dans son ensemble est essentielle pour assurer le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité.

Le multilatéralisme symbolise la volonté collective de tous les pays d'agir ensemble. Dans le domaine du désarmement nucléaire, le multilatéralisme peut être remis en question par ceux qui choisissent de ne pas s'acquitter de leurs obligations au titre de la non-prolifération. Il peut également être remis en cause par ceux dont l'obligation est de désarmer et de montrer l'exemple mais qui, pourtant, ne le font pas, et par les États qui continuent de rester en dehors du TNP.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour espère que la Commission sera en mesure de stimuler une démarche constructive et prospective au regard des questions urgentes dans le domaine du désarmement.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la cinquante-huitième session. Je vous assure, ainsi que les membres du Bureau, du plein appui et de la coopération de ma délégation pour mener les travaux de la Commission à une heureuse conclusion.

Le bombardement tragique du siège des Nations Unies en Iraq le 18 août 2003 a secoué le monde et fait découvrir le visage cruel du terrorisme au seuil même de ce bâtiment. Les terroristes pourraient, et, probablement voudraient, utiliser tous les moyens, aussi barbares et atroces qu'ils soient, pour arriver à leurs fins. Cela étend le spectre de l'utilisation possible d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Maints articles parus dans les médias ont fait resurgir de nombreuses menaces qui nous avaient hantés auparavant – bombes sales, mini-bombes, laboratoires biologiques clandestins – et ont souligné combien les nouvelles technologies, le commerce libéralisé et les frontières ouvertes se prêtaient facilement à l'exploitation de tous ces moyens par ceux qui cherchent à semer le chaos. Les déclarations publiques ont mis l'accent sur la nécessité urgente d'empêcher l'emploi de ces armes.

Depuis notre dernière réunion, il y a un an, la question du désarmement et de la non-prolifération a retenu de plus en plus l'attention internationale. La menace, telle que perçue et présentée, des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, s'est concrétisée par une guerre. La fin de la guerre froide et les espoirs de paix et de progrès qui ont suivi nous avaient tranquilisés. Nous pensions que la menace des jours passés s'était dissipé. Des rivalités anciennes et autres avaient cédé le pas à des amitiés et relations nouvelles et à la coopération, à la compréhension et à la paix.

Les scénarios évoquant les conséquences possibles de l'emploi d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sont véritablement effrayants. Chaque mois d'août remet en mémoire les événements atroces d'Hiroshima et de Nagasaki survenus il y a 58 ans. Notre imagination la plus débridée ne saurait envisager les souffrances humaines et les destructions que les mécanismes modernes thermonucléaires – des armes plus d'un millier de fois plus puissantes que celles utilisées en 1945 – pourraient causer à une population urbaine. Aujourd'hui une horreur identique continue de menacer même les États et les peuples qui se sont engagés à ne pas détenir d'armes nucléaires mais qui ne peuvent obtenir d'assurances fiables que ces armes ne seront pas employées ou qu'on ne menacera pas de les employer à leur rencontre.

Nous sommes régulièrement mis en présence des perspectives angoissantes de l'emploi possible d'agents biologiques répandus dans l'atmosphère, même non intentionnellement et en dépit des contrôles. Les habitants du monde entier sont révoltés par ces images et, bien entendu, craignent d'être frappés par une telle calamité.

Tous les ans la Commission se réunit pour examiner précisément ces mêmes questions de désarmement qui inquiètent et préoccupent au plus au point les populations du globe. Il est de notre responsabilité collective d'apaiser leurs craintes et avons le devoir de tout faire pour traiter comme il se doit les questions dont nous sommes saisis.

Nous demandons à tous les membres d'aborder nos travaux avec le sérieux qui s'impose et d'œuvrer ensemble pour parvenir à un accord collectif sur des mesures propres à promouvoir et à instaurer la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes saisis d'une pléthore de projets de résolution. Nombre d'entre eux sont répétitifs, empiètent sur notre temps précieux, et rien de nouveau n'apparaît dans l'ordre du jour. Des années de créativité bureaucratique ont donné naissance à une prolifération de résolutions sur une vaste gamme de sujets. Certes, toutes les questions sont importantes, et nous le reconnaissons, mais il convient d'établir des priorités. Nous avons besoin de revenir à la base et de faire en sorte que la majeure partie de notre temps et des débats au sein de la Commission soit consacrée à des questions susceptibles de faire avancer la sécurité internationale à partir d'un consensus réalisé entre nous ou qui constituerait une véritable plate-forme de débats sur les mesures à prendre. Il s'agit pour nous de présenter des projets de résolution tournés vers l'action et qui puissent recueillir l'appui de tous, ou constituer un programme de travail pour l'avenir, et qui devraient être appliquées une fois adoptées.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de consulter les principaux auteurs des projets de résolution présentés sur des questions similaires pour voir s'il ne serait pas possible de s'en tenir à des projets de résolution groupés. Nous voudrions également suggérer aux principaux auteurs de projets de résolution ne faisant pas état de changements marquants intervenus pendant l'année d'envisager de présenter leurs projets de résolution tous les deux ou trois ans, ou selon des échéances appropriées. Il s'agit de nous laisser suffisamment de temps pour nous attacher aux questions de fond et les examiner comme elles le méritent.

Notre bilan à l'égard de certaines des questions vitales est plutôt désolant.

Selon les prévisions, les dépenses militaires mondiales s'élèveront à plus d'un trillion de milliards cette année alors que la moitié du monde vit dans la pauvreté et souffre de privations chroniques.

Aucun progrès n'a été réalisé sur un réel désarmement nucléaire. Au contraire, les armes nucléaires semblent plus nombreuses. Les États dotés de ces armes tiennent à conserver leurs arsenaux, et trouvent de nouvelles explications quant à leur utilisation. Selon certaines sources ils seraient même en train de concevoir de nouveaux types de mécanismes. Un nombre croissant d'États désireux de suivre cet exemple agissent dans le même sens tandis que les terroristes sont animés par leur logique de

posséder de telles armes. Le concept d'une deuxième ère nucléaire qui vise à relancer une revendication à la légitimité devrait se heurter à notre résistance la plus vive.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été paralysé par le manque d'engagement de la part de certains des États signataires. En sept ans, la Conférence du désarmement, qui est alimentée non seulement par les contributions de ses membres, mais également par celles de tous les États Membres des Nations Unies, n'a produit aucun travail de fond. Son inactivité, qui est masquée dans son rapport à la Commission, n'a pas permis la négociation d'un traité sur les matières fissiles nucléaires malgré l'accord de notre Commission relatif à la poursuite de ces négociations. Cette situation a empêché d'examiner d'autres questions prioritaires, telles que le désarmement nucléaire, ce qui avait aussi été convenu.

Nous ne nous sommes pas penchés sur la question d'une possible militarisation de l'espace, bien que nous reconnaissons tous qu'il s'agit là du prochain champ de bataille et qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Nous n'avons pas été en mesure de traiter comme il convient de la Convention sur les armes biologiques en renforçant sa mise en œuvre, bien que nous nous soyons efforcés collectivement pendant des années de négociations d'atteindre cet objectif.

Nous n'avons pas non plus réussi à examiner collectivement la question de la prolifération des missiles, notamment ceux capables de lancer des armes de destruction massive.

Ce sont là quelques-uns des sujets les plus inquiétants auxquels nous devrions, aujourd'hui, nous efforcer de donner suite.

Nous sommes à mi-chemin de la période entre la Conférence d'examen 2000 des États parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire et la Conférence d'examen de 2005. Nous avons tenu deux sessions du Comité préparatoire dont le résultat a été dressé dans un résumé du Président. Nous avons débattu de nombreuses questions importantes au cours de la première des deux sessions et, conformément à la décision d'améliorer l'efficacité du processus d'examen renforcé du TNP, nous ferons le nécessaire à la troisième session et à la quatrième en tenant compte des délibérations et des résultats des sessions

précédentes pour arriver à un rapport de consensus contenant les recommandations à présenter à la Conférence d'examen. Les États parties devront faire les efforts nécessaires pour produire des recommandations conformément aux obligations que nous avons tous accepté de remplir en 2000.

L'Afrique du Sud, de concert avec ses partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, présentera deux projets de résolution intitulés « Vers un monde exempt d'armes nucléaires: un nouvel ordre du jour » et « Réduction des armes nucléaires non stratégiques ». Bien que le dispositif du projet de résolution relatif à la réduction des armes nucléaires non stratégiques soit à peu près semblable au texte du projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires: nécessité d'un nouvel ordre du jour », le projet de résolution est présenté séparément pour renforcer nos vues selon lesquelles une nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques devrait se voir accorder une plus haute priorité en tant qu'importante mesure dans la voie de l'élimination des armes nucléaires, et être traitée de manière globale. Tels qu'élaborés par le représentant du Brésil, ces projets de résolution se fondent aussi sur les résolutions antérieures et tiennent compte des événements survenue au cours de l'année dernière. Nous avons été très sensibles au large appui dont les résolutions ont précédemment bénéficié, et sommes convaincus que nous pouvons compter une fois de plus sur les États Membres et la société civile pour continuer d'œuvrer ensemble pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous constatons avec regret et déception que, cette année encore, la session de la Conférence du désarmement s'est achevée sans qu'un travail de fond n'ait été entrepris. L'évolution récente intervenue à la Conférence nous permet cependant d'espérer que nous avons peut-être actuellement la meilleure chance de surmonter l'impasse. À cet égard, nous nous félicitons du travail du groupe des cinq Ambassadeurs et la souplesse dont ont fait preuve les membres de la Conférence, notamment la Chine et la Fédération de Russie, pour réunir un consensus sur la proposition avancée par les cinq Ambassadeurs. L'Afrique du Sud demande à ceux qui réfléchissent encore à cette proposition de reconnaître que nous avons à notre portée les conditions requises pour passer à des négociations de fond. Nous encourageons les Présidents en exercice et entrants de la Conférence à poursuivre avec vigueur leurs consultations en tenant

compte de cette proposition afin de fournir une base qui permettra à la Conférence de commencer ses travaux de fond au début de la session de 2004.

Dans le domaine des armes biologiques, l'Afrique du Sud reste déçue du fait que les États parties n'aient pas été en mesure de conclure leurs travaux sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur ces armes. Nous restons convaincus que les dangers de telles armes et les menaces grandissantes qu'elles contiennent nous ramèneront à l'idée commune que des mesures juridiques négociées dans le cadre de la Convention dépassent de loin toute solution ponctuelle ou non contraignante. Bien que l'apport substantiel à la paix et à la sécurité internationales des nouveaux travaux entrepris dans le cadre de la décision arrêtée à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques reste une question ouverte, nous sommes satisfaits de constater que le processus traduit un engagement à l'égard d'une méthode d'approche.

L'Afrique du Sud se félicite des résultats de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques et du haut niveau d'engagement qui s'est manifesté lors de l'adoption de la Déclaration politique par les États parties. Nous attendons avec intérêt la réunion des États parties à la fin de ce mois et l'élaboration d'un programme d'action sur les mesures nationales, comme convenu au point 7 c) et v) de l'ordre du jour. L'Afrique du Sud oeuvrera diligemment avec toutes les délégations pour faire en sorte que le programme d'action identifie les problèmes et les contraintes que connaissent certains États parties, et offre un soutien et une assistance technique bien ciblés pour permettre de respecter les dispositions de l'article VII de la Convention.

La conclusion fructueuse de la récente première Réunion biennale des États chargés d'examiner l'application du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects témoigne de l'engagement des États et de la communauté non gouvernementale à faciliter cette application. L'Afrique du Sud exprime sa reconnaissance au Président de la première Réunion biennale, l'Ambassadeur Inogushi du Japon, dont le dévouement et la maîtrise ont grandement contribué au succès de la réunion. L'Afrique du Sud se félicite du rapport (A/58/38) du Groupe d'experts gouvernementaux sur le commerce illicite des armes légères et estime que l'Assemblée

générale devrait donner suite à la recommandation du groupe d'experts de lancer des négociations sur l'élaboration d'un instrument international permettant aux États l'identification et le traçage rapides et fiables des armes légères illicites. L'Afrique du Sud reconnaît et apprécie vivement le rôle primordial joué par le Président du Groupe d'experts gouvernementaux, l'Ambassadeur Rakesh Sood, de l'Inde, qui a permis au groupe d'adopter un rapport consensuel.

Le Réseau d'action international sur les armes légères a récemment fait observer que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action peuvent être, au mieux, qualifiés de modestement positifs. Compte tenu de cette appréciation qui donne à réfléchir, l'Afrique du Sud, la Colombie et le Japon présenteront un projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. S'il est adopté, le projet de résolution reconnaîtra les résultats de la première Réunion biennale, agira conformément aux recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux, fixera la date et le lieu de la conférence d'examen de 2005, et guidera les nouveaux travaux vers l'importante question du courtage. Au travers des décisions proposées dans le projet de résolution nous pourrons, sous les auspices des Nations Unies, intensifier nos efforts collectifs pour prévenir, combattre et éradiquer le fléau des armes légères illicites.

L'Afrique du Sud souhaite féliciter la Thaïlande qui a accueilli la cinquième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des mines. Les résultats de la réunion de Bangkok ont permis d'établir une base solide pour la suite de nos efforts constants afin de débarrasser le monde des mines antipersonnel et de préparer la Première Conférence d'examen du Traité. L'Afrique du Sud apprécie vivement l'offre généreuse et opportune du Gouvernement du Kenya de proposer Nairobi comme lieu d'accueil de cette conférence d'examen, offre acceptée à la réunion des États parties à Bangkok. L'Afrique du Sud se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch de l'Australie en qualité de Président de la Première conférence d'examen, et l'assure du plein appui et de la coopération de l'Afrique du Sud dans la tâche difficile qui l'attendra.

En Afrique du Sud d'importantes initiatives de paix ont été lancées pour résoudre les situations de conflit. L'emploi des mines antipersonnel a eu un effet débilissant sur les sociétés touchées, même après la fin

des conflits. Les traces que laissent ces mines sont dramatiques, car ce sont des femmes, des enfants et d'autres civils innocents qui en sont les victimes alors qu'ils essaient de reconstruire leurs vies. C'est comme si ces innocents devaient faire face à une deuxième guerre avec l'emploi de mines antipersonnel, alors même que le conflit lui-même a été réglé.

La Conférence d'examen se tiendra en 2004 durant une période qui coïncidera avec le septième anniversaire de la signature de cette norme mondiale contre l'emploi des mines antipersonnel. Ce sera là une occasion idéale non seulement d'évaluer de manière critique nos réalisations, mais également d'accroître nos efforts pour mobiliser les ressources nécessaires au déblayage des zones minées et à l'assistance aux victimes de ces armes redoutables. Ainsi, nous pourrions établir un ordre du jour qui nous conduirait rapidement à un monde exempt de mines antipersonnel.

La Deuxième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction et la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, qui a établi un programme de travail intensif pour le Groupe d'experts gouvernementaux, s'est terminée sur une proposition de projet en vue de la création d'un instrument juridiquement contraignant sur les résidus explosifs de guerre. L'Afrique du Sud est déçue du fait qu'un instrument plus fort n'ait pu être négocié, notamment en ce qui concerne l'aide aux victimes. Néanmoins, nous pensons que le projet d'instrument devrait être peaufiné au cours de la session finale du Groupe d'experts gouvernementaux et adopté en tant que protocole additionnel à la Convention lors de réunion des États parties en novembre 2003.

Ma délégation a pris note du rapport de consensus de 2003 (A/58/274) du Groupe d'experts gouvernementaux sur l'opération en cours et le futur élargissement du Registre des armes classiques des Nations Unies, qui s'est réuni à New York cette année. Les recommandations les plus importantes, du point de vue de l'élargissement du Registre, ont porté sur les ajustements techniques à faire en ce qui concerne deux des sept catégories des armes classiques couvertes par le Registre : abaissement du seuil des systèmes d'artillerie de gros calibre de 100 à 75 millimètres et inclusion des systèmes de défense aérienne portatifs dans la catégorie VII « Missiles et lanceurs de missiles ». L'Afrique du Sud appuie sans réserve

l'élargissement du Registre et espère que les recommandations du Groupe seront adoptées par consensus.

Durant ces dernières années, nous avons essayé, à la Première Commission et à la Commission du désarmement, de traiter de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'accent mis sur cette question par l'écrasante majorité des États traduit l'importance qui s'attache à cette question. Il est décevant de constater que, jusqu'à présent, le groupe de travail à composition non limitée n'ait pas réussi à se mettre d'accord sur les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire. Le scénario du désarmement complet, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements a changé considérablement depuis le consensus de 1978 atteint à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces changements doivent être passés en revue et pris en compte en même temps que le mécanisme de désarmement, qui est maintenant obsolète et a grand besoin d'être réexaminé. L'Afrique du Sud espère que les États membres s'efforceront de réduire leurs divergences et d'entamer l'examen des questions en suspens, ce qui permettrait la convocation d'une quatrième session extraordinaire.

L'Afrique du Sud reste attachée aux travaux de la Commission et à toutes les autres instances de désarmement et de non-prolifération afin de parvenir à l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive et de leurs serveurs, et de limiter le nombre d'armes classiques au minimum requis pour la légitime défense. Bien que l'absence de progrès en matière de désarmement soit profondément décevante et demeure un sujet de grave préoccupation, l'Afrique du Sud continue de reconnaître l'importance primordiale qui s'attache aux questions dont nous sommes saisis en ce qui concerne la paix et la sécurité internationale – non seulement pour le présent mais pour les générations à venir. C'est pourquoi mon pays reste déterminée à continuer d'œuvrer, seule ou en coopération avec d'autres pays qui partagent ses idées, pour atteindre nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande de nouveau aux représentants de limiter leurs interventions à 10 minutes pour ceux qui s'expriment au nom de leur propre pays et à 15 minutes pour ceux

qui s'expriment au nom de plusieurs délégations ou de groupes régionaux.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation argentine je vous félicite de votre élection à la présidence de la Commission. Soyez assuré de la constante coopération de ma délégation. Nous adressons aussi nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Je saisis également cette occasion pour saluer le nouveau Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Abe, et lui souhaiter plein succès.

Nous nous alignons totalement sur les interventions qui seront faites au cours du débat thématique par les représentants du Pérou, au nom du Groupe de Rio, et de l'Uruguay, au nom du Marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR) et des États associés. Étant donné l'absence de progrès substantiels dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationales, nous serons extrêmement brefs et limiterons notre intervention aux observations suivantes.

Premièrement, nous partageons l'inquiétude de nombreuses délégations face à la paralysie de ce que l'on appelle les mécanismes de désarmement – la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale. Seul un dialogue franc permettra de faire naître la volonté politique nécessaire pour assurer les réformes destinées à adapter ces institutions aux nouvelles réalités.

Deuxièmement, il ne fait aucun doute que le défi posé par le terrorisme en tant que nouvelle et réelle menace sur la scène internationale, introduit une nouvelle dimension au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Le fait que certains groupes terroristes puissent avoir accès aux armes de destruction massive constitue un réel danger qui ne saurait être ignoré ou sous-estimé.

Troisièmement, en tant qu'acteurs responsables de la communauté internationale, les États membres ne doivent pas s'en tenir au statu quo dans les discussions sur ce sujet mais adopter une approche pragmatique qui permette de répondre aux nouveaux défis. Nous devons renforcer les régimes d'inspection et poursuivre un désarmement vérifiable.

Quatrièmement, les débats relatifs à la méthodologie ne devraient pas mener à un durcissement du statu quo, comme cela s'est produit pendant les discussions portant sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Cinquièmement, la nouvelle réalité internationale exige un multilatéralisme effectif afin de se concentrer sur des problèmes précis. Pour cela, il est essentiel de respecter strictement les instruments juridiquement contraignants et de renforcer les instruments existants afin de réaliser la sécurité internationale. Il est évident que l'application du droit et la transparence sont les bases et les fondements de la démocratie au niveau mondial.

Pour terminer, nous appelons toutes les délégations à joindre leurs forces pour relever le défi auquel nous avons à face. La réalité d'aujourd'hui requiert que nous mettions maintenant toute rhétorique de côté et que nous travaillions avec une détermination plus grande que jamais pour répondre aux besoins de sécurité mutuels et instaurer la paix tant désirée par tous.

M. Goussous (Jordanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la présidence de Première Commission à la cinquante-huitième sessions et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de la tâche qui vous a été confiée. Nous sommes certains que vous vous acquitterez avec compétence de vos responsabilités.

Je voudrais également remercier le Représentant permanent de l'Ouganda pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche durant la cinquante-septième session.

Le fossé toujours plus profond qui sépare les riches et les pauvres à travers le monde continue d'aggraver les inégalités. Alors que le monde a consacré 839 milliards de dollars en 2001 à la défense, des millions de gens sur la planète luttent pour survivre bien au-dessous du seuil de pauvreté. La persistance de cet état de choses ne saurait manquer d'alimenter des conflits dans le monde entier.

Les armes légères sont des armes de choix pour les combattants d'aujourd'hui, car il est facile de se les procurer et de les utiliser. La fourniture de quantités illimitées d'armes légères dans des régions de grande tension a contribué à la poursuite de nombreuses

guerres civiles et fait d'innombrables victimes, principalement des civils. De plus, les armes légères ont contribué à alimenter 46 des 49 plus grands conflits de la dernière décennie, et on a estimé qu'en 2001 ces armes avaient provoqué la mort de 1 000 personnes par jour, plus de 80 % étant des femmes et des enfants. De même, 18 millions seulement des 550 millions d'armes légères en circulation aujourd'hui sont utilisées par des Gouvernements, des forces militaires ou de police. Le commerce illicite constitue près de 20 % du total du commerce des armes légères, et génère un profit de plus d'un milliard de dollars par an. C'est pourquoi mon pays a souligné à maintes reprises l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le première Réunion biennale des États qui ont réalisé d'importants progrès. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du rapport de la première Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 7 au 11 juillet 2003.

La Jordanie est favorable à la poursuite de tous les efforts internationaux et régionaux pour promouvoir le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et recommande l'adoption de toutes mesures et procédures propres à faire disparaître les armes prohibées afin de s'attacher au développement économique et à la promotion de la paix, sous les auspices des Nations Unies. La Jordanie affirme également que la volonté politique et un engagement sincère de toutes les parties intéressées sont nécessaires pour instaurer la paix et la stabilité dans le monde et garantir leur caractère durable partout dans le monde.

L'instabilité née des conflits dans la région du Moyen-Orient nécessite une coopération intense et l'adoption de mesures régionales et internationales transparentes et globales de la part de tous les États de la région. Il convient de noter, dans ce contexte, que l'Assemblée générale a, au cours des deux dernières décennies, demandé à tous les États du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait, notamment le seul État à capacité nucléaire de la région, d'adhérer sans délai au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de

l'énergie atomique. Tous les États du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, sont aujourd'hui parties au TNP.

Au cours des dernières décennies, la Jordanie a adopté une politique très claire qui a traduit sa position en matière de désarmement, soulignant par là son soutien à toutes les initiatives et efforts entrepris à cet égard dans les différentes instances nationales, régionales et internationales. Pour mon pays, la question du désarmement ne saurait être prise en considération isolément ni par des États à titre individuel: la situation deviendra de plus en plus dangereuse si elle n'est pas traitée comme il convient, c'est-à-dire par une action soutenue et efficace, sur les plans régional et international, pour réaliser le désarmement et renforcer la notion de multilatéralisme.

Sur le plan du renforcement du multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, la Jordanie a ratifié tous les traités et conventions relatifs aux armes de destruction massive, dont les plus importants sont: le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, la Convention sur les armes chimiques, le Protocole additionnel de l'AIEA, et la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. En outre, la Jordanie appuie toutes les initiatives visant à établir une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

À cet égard, la Jordanie s'efforce de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive en participant de manière effective aux travaux du comité technique appuyé par les ministres arabes des affaires étrangères à leur 101^e séance afin de préparer un projet visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. La ratification des conventions et traités sur les armes de destruction massive par la Jordanie et son rôle actif et positif dans les organisations établies à cette fin sont la preuve évidente de la préoccupation et de l'engagement de mon pays à l'égard des instruments internationaux destinés à renforcer la sécurité, la paix et la stabilité partout dans le monde.

La position de la Jordanie pour ce qui est de la réalisation de cet objectif peut se résumer ainsi: encourager l'élimination de la menace nucléaire de la région du Moyen-Orient et s'engager au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et faire de la région une zone exempte d'armes nucléaires, proposer des mesures concrètes pour réduire la tension, instaurer la confiance et maîtriser la course aux armements dans la région, sous toutes ses formes, sous les auspices des Nations Unies, encourager l'adhésion de tous les États de la région au Traité sur la non-prolifération nucléaire et placer toutes les installations nucléaires de la région sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, renforcer la coopération en matière de renseignements et les mesures de confiance entre les États de la région du Moyen-Orient et les États exportateurs d'armes dans le monde, et s'abstenir de toute action accompagnée de violations des traités ou des conventions, ou de la souveraineté d'un État.

Depuis 1974 l'Assemblée générale demande la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et, depuis 1980, la résolution s'y référant a été adoptée par consensus. En outre, dans sa résolution sur le Moyen-Orient, la Conférence d'examen et d'extension du TNP de 1995 ainsi que la Conférence d'examen du TNP de 2000, ont lancé un appel à tous les États de la région

« pour qu'ils prennent, dans les instances appropriées, des mesures concrètes en vue de progresser notamment vers la création d'une zone exempte d'armes de destruction massives, d'armes nucléaires, d'armes chimiques et biologiques et de leurs vecteurs dans la région du Moyen-Orient, et pour qu'ils s'abstiennent de toute mesure qui ferait obstacle à la réalisation de cet objectif. »

Le paragraphe 6 du dispositif de la résolution demandait à tous les États parties au TNP, et notamment ceux dotés d'armes nucléaires, de faire tous leurs efforts pour atteindre cet objectif. Malheureusement, plus de huit ans après l'historique Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et plus de trois ans après la Conférence d'examen du TNP de 2000, la région n'a vu aucun signe permettant de penser que ces efforts avaient porté leurs fruits.

Pour ce qui est du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous constatons avec satisfaction

que, jusqu'ici, 169 États ont signé cet instrument, que 106 l'ont ratifié et que 32 ont déposé les instruments de ratification. Nous nous joignons aux autres États membres pour demander à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité, tout particulièrement aux 44 États dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur.

Le traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles devrait être, logiquement, la prochaine mesure à prendre en matière de désarmement nucléaire car il importe d'empêcher les matières fissiles et les déchets nucléaires de tomber entre les mains de terroristes ou d'autres criminels. C'est pourquoi la Conférence du désarmement doit se mettre d'accord sur le programme de travail portant, notamment, sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles et entamer, entre autres, des négociations constructives sur ce traité.

La Jordanie a ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et, cette année, elle a entièrement détruit son stock. Cette mesure réaffirme notre détermination à contribuer à l'élimination de ces armes absolument inhumaines et nocives qui frappent aveuglément et dont les enfants et autres civils innocents sont les principales victimes. S. M. la Reine Noor de Jordanie, qui est à la tête du Réseau de survie des victimes des mines, mène une campagne mondiale pour libérer la planète des mines antipersonnel.

La Jordanie a été un défenseur constant du Registre des armes classiques des Nations Unies. Ce mécanisme est indispensable pour assurer la transparence dans le domaine des armes, élément important pour créer la confiance, notamment dans des régions sensibles telles que le Moyen-Orient. Cependant le Registre ne sera efficace que lorsque sa portée aura été élargie afin d'y inclure les dotations militaires, les achats liés à la production nationale et les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. C'est pourquoi nous appelons le Groupe d'experts gouvernementaux à se pencher sur cette question.

Enfin, qu'il me soit permis de citer un extrait de la déclaration faite par le Saint-Siège en 1978, ici même, aux Nations Unies :

« La course aux armement peut tuer, même si les armes elles-mêmes ne peuvent ne jamais être utilisées. Par leur seul coût, les armements tuent les pauvres en les affamant. »

M. Faessler (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter au nom de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Commission et de vous adresser tous mes vœux de succès dans cette tâche difficile. La longue expérience et le grand engagement de votre pays et de vous-même dans le domaine de la maîtrise des armements et du Désarmement seront indubitablement importants pour la réussite de nos travaux. Vous pourrez compter, en tout temps, sur l'entière coopération de ma délégation.

Je suis aussi très heureux de voir parmi nous le nouveau Secrétaire général adjoint, M. Abe, et je le remercie par avance du soutien que lui-même et ses collègues fourniront à nos travaux.

Ces dernières années, le climat de paix et de sécurité internationales a considérablement changé. Si le cas de l'Iraq, notamment, a montré l'importance des institutions et instruments multilatéraux de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il a aussi démontré les limites de ces mêmes mécanismes. En conséquence, cela nous oblige à nous interroger sur l'éventualité de réviser ou de compléter ces mécanismes par d'autres instruments à même de prendre en considération les nouveaux défis tels que le terrorisme international.

Les institutions et instruments multilatéraux dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération demeurent vitaux pour assurer notre sécurité. Pour ce faire, ils doivent toutefois être renforcés et acquérir un caractère véritablement universel, ce qui n'est pas encore le cas dans le domaine des armes de destruction massive notamment. Cet aspect est encore aggravé par le fait que certains États non parties aux instruments continuent de mettre au point ces armes.

Dans ce contexte, mon pays appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier, dans les plus brefs délais, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'à soutenir activement les institutions qui leur sont liées: l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation pour l'interdiction complète des essais nucléaires. En ce qui concerne les vecteurs de ces armes de destruction massive, la Suisse invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Code

de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Toutefois, comme le Code ne fournit qu'une réponse partielle à la problématique de la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive, il devrait être complété par un accord juridiquement contraignant.

Les derniers mois ont clairement démontré que le non respect des engagements et des obligations dans le domaine des armes de destruction massive risque sérieusement de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Le Suisse a déploré l'annonce de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP, et lui demande de revenir sur sa décision et de réintégrer le Traité. Dans l'intervalle, nous demandons également à la République populaire démocratique de Corée de rétablir avec l'AIEA une collaboration immédiate et une totale transparence, conformément aux obligations stipulées au TNP. Le Suisse exhorte en outre la République populaire démocratique de Corée à coopérer étroitement avec l'AIEA en vue de procéder au démantèlement complet et irréversible de son programme nucléaire à des fins militaires. Par ailleurs, la Suisse soutient le processus diplomatique en cours et est prête à y apporter sa contribution.

Les doutes apparus récemment au sujet de la politique nucléaire de l'Iran constituent une source de préoccupation pour la Suisse. Afin de rétablir la confiance et de rassurer la communauté internationale quant au caractère strictement pacifique et civil de son programme nucléaire, mon pays estime que l'Iran doit signer sans délai et mettre en œuvre sans condition un protocole additionnel à son accord de garanties avec l'AIEA. En attendant la conclusion d'un tel protocole, la Suisse demande à l'Iran, en signe de sa bonne volonté, de faire preuve d'une coopération plus immédiate et d'une pleine transparence.

Le renforcement des institutions et instruments de désarmement relatifs aux armes de destruction massive et le respect total de leur mise en application sont aussi les meilleurs moyens d'empêcher les groupes terroristes d'accéder à ces armes. À cela s'ajoute la nécessité de mettre en place, au niveau national, des mesures efficaces visant la protection des installations et matériaux nucléaires, chimiques et biologiques afin d'éviter que ceux-ci deviennent accessibles à des groupes terroristes.

En matière de désarmement nucléaire, les engagements des puissances nucléaires sont également essentiels. L'absence de progrès dans ce domaine au niveau multilatéral, la poursuite de la recherche visant la mise au point de nouvelles armes nucléaires ainsi que l'évolution des doctrines militaires sont des sujets de grave préoccupation pour mon pays. Il est en effet regrettable de constater que, dans ce domaine, il ne faille compter, ces dernières années, qu'avec un seul développement positif, à savoir la ratification du Traité de Moscou entre les États Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction de leurs ogives nucléaires stratégiques. Ce traité est le bienvenu. Toutefois, les efforts des Puissances nucléaires devraient englober toutes les composantes de leurs armes nucléaires, y compris la réduction voire l'élimination de toutes leurs armes tactiques. Mon pays est en faveur d'un accord multilatéral universel en vue de l'interdiction complète de ces armes.

La Suisse attache également une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action du TNP et aux 13 mesures adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Un élément important de ce programme d'action est la négociation et la conclusion, dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, d'un accord sur l'arrêt total de la production de matières fissiles à des fins militaires. Les perspectives, à cet égard, ne sont malheureusement pas encourageantes. En effet, pour la cinquième année consécutive, la Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à adopter un programme de travail, et cela en dépit des efforts louables entrepris par cinq Ambassadeurs représentant différents groupes régionaux. Mon pays soutient la proposition de ces derniers et demande à tous les États membres de la Conférence de l'adopter comme programme de travail permettant enfin aux négociateurs de se réunir.

Les armes biologiques représentent, elles aussi, un danger réel et sérieux. La biotechnologie évolue rapidement tant sur les plans civil que militaire, avec pour conséquence les risques d'abus toujours plus grands. Même si nos efforts visant à négocier un instrument en vue de renforcer la Convention sur les armes biologiques n'ont pas encore abouti, la Suisse est confiante que le processus de suivi issu de la dernière Conférence d'examen permettra de renforcer le respect de cette convention tant sur les plans

national qu'international. Mon pays salue aussi la proposition du Comité international de la Croix Rouge concernant le lancement au niveau ministériel d'un appel international visant les abus de la biotechnologie. Une telle démarche devrait être fondée sur le droit humanitaire et être complémentaire au processus de suivi en cours de la Convention sur les armes biologiques. Depuis 2002 la Suisse a financé un projet de l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine des maladies transmissibles dont l'origine n'est pas naturelle. Ce projet dont le but est aussi de lutter contre le bioterrorisme, s'est révélé être un succès, et le moment nous paraît opportun d'y associer d'autres États intéressés.

Je tiens également à évoquer la Première Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui a eu lieu cette année, à La Haye. Mon pays est satisfait des progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur de cette convention. Toutefois, il s'agit désormais de s'attaquer aux derniers obstacles, comme l'insuffisance d'une mise en œuvre nationale de cet instrument empêchant ainsi son universalité ou la même insuffisance à propos de l'échange d'informations concernant les inspections sur site. En ce qui concerne la destruction de ces armes, j'informe que mon pays contribuera, par des moyens substantiels, au financement du programme de destruction des armes chimiques dans la Fédération de Russie.

Dans le cadre de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, mon pays attache une grande importance aux négociations sur les vestiges explosifs de guerre, et espère qu'il sera possible de s'entendre sur un instrument substantiel et juridiquement contraignant.

La Suisse espère également que tous les États parties seront ouverts à une réglementation sur les sous-munitions visant à réduire, par des mesures techniques, le risque de ratés de ces dernières. Une telle solution aurait incontestablement un impact positif sur la situation humanitaire dans les régions touchées par l'utilisation de ces munitions. Dans ce même ordre d'idées, la Suisse espère également qu'il sera possible de trouver une solution portant sur les mines autres qu'antipersonnel, ce qui répondrait aux préoccupations humanitaires.

S'agissant de la Convention sur les mines antipersonnel, la Suisse se félicite du succès de la Cinquième Conférence des États parties, tenue à Bangkok. La Conférence a constaté que des progrès importants avaient été réalisés depuis l'entrée en vigueur de la Convention et a donné une nouvelle impulsion aux efforts en vue de son universalisation, en Asie notamment. La Suisse invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai ladite convention.

Les armes légères sont les armes classiques qui font le plus de victimes. Les conséquences de leur emploi démesuré sont dévastatrices tant sur les plans du développement économique et social que de la stabilité politique. Si nous voulons assurer la stabilité et promouvoir la sécurité humaine, nous devons nous engager sans compter pour la mise en place d'instruments efficaces réglementant le trafic incontrôlé à la fois des armes légères et des armes de petit calibre et contribuant première Réunion biennale tenue en juillet à New York, a été un succès. La Suisse, en particulier, s'est engagée aux côtés de la France dans l'élaboration d'un projet d'instrument international portant sur le traçage et le marquage de ces armes. Nous espérons qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale il sera possible de lancer un processus de négociation relatif au traçage et au marquage des armes légères, conformément aux conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux établi par le Secrétaire général. Si un tel processus venait à être généré la Suisse serait prête à assumer la présidence du groupe de travail qui en découlerait.

Mon pays est prêt à s'engager dans la réflexion portant sur une meilleure utilisation et sur une amélioration des institutions multilatérales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, telles que la Première Commission, la Conférence du désarmement ou la Commission du désarmement. À cet égard, nous saluons votre initiative, Monsieur le Président, de prévoir une séance spéciale portant sur cette question. Nous saluons également les initiatives et propositions déjà avancées par d'autres États sur ce même thème. Nous nous réjouissons de participer activement à ces discussions et d'y apporter notre contribution.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom des États membres du Groupe de Rio : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El

Salvador, Guatemala, Guyana, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.

Monsieur le Président, en premier lieu je vous félicite pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré de la coopération de tous les États membres du Groupe de Rio afin de mener à bien les travaux de la présente session. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et les assurons de notre coopération.

Il est incontestable que la question du désarmement traverse une période difficile et que le tableau est bien sombre. Aux problèmes traditionnels s'en ajoutent d'autres qui compliquent davantage notre programme de travail.

Sept ans après sa signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne réunit pas encore le nombre de ratifications nécessaires pour son entrée en vigueur. La paralysie actuelle de la Conférence du désarmement est également regrettable. Durant ces dernières années elle n'a pu parvenir à un seul accord sur son programme de travail, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, et nous n'en tirons guère parti.

Après trois ans de délibérations, la Commission n'a toujours pas été en mesure de réaliser le consensus. De même, il ne lui a pas été possible de se mettre d'accord sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Au dernier sommet des chefs d'État et de Gouvernement du Groupe de Rio, tenu à Cusco, Pérou, en mai dernier, nos Présidents ont déclaré qu'il était indispensable de renforcer la capacité d'initiatives du Groupe à l'appui du système multilatéral pour la paix, la sécurité et le développement, fondé sur le strict respect du droit international et la prise en considération des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Notre Groupe est un mécanisme permanent de consultation et de concertation qui, depuis sa création il y a plus de 16 ans, a cherché à encourager le dialogue et l'adoption de mesures concrètes pour préserver la paix, renforcer la démocratie et promouvoir le développement dans la région d'Amérique latine.

Avec le Traité de Tlatelolco notre région a servi de modèle à l'établissement d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. La pleine entrée en vigueur du Traité confirme que ce type d'accord renforce le régime de non-prolifération nucléaire, c'est pourquoi il est important d'encourager la consolidation de tous les traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Groupe de Rio adhère à la proposition contenue dans la Déclaration du Millénaire de convoquer une conférence internationale pour déterminer les moyens appropriés d'éliminer les dangers nucléaires, et nous demandons instamment aux autres pays de poursuivre leurs consultations pour que cet objectif soit atteint.

Le Groupe de Rio réaffirme aussi son attachement à la mise en œuvre d'instruments juridiques internationaux pour appuyer le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous participons activement aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération de 2005. Bien que nous regrettons le peu de progrès réalisés vers l'application pleine et entière des 13 mesures contenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, nous sommes convaincus qu'il est essentiel de renforcer et de revitaliser ce document. La troisième réunion du Comité préparatoire se tiendra à New York, l'année prochaine. Ces réunions font partie d'un processus fondamental qui doit être réactualisé au moyen d'un contenu concret et d'améliorations afin de préparer le terrain pour la conférence de 2005.

Le Groupe de Rio exprime également son inquiétude face à la mise au point possible de nouvelles armes nucléaires et de doctrines de sécurité qui envisagent l'emploi éventuel de ces armes. C'est pourquoi nous faisons nôtres les résultats de la Conférence destinée à faciliter la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et invitons tous les États membres à adhérer à cet important instrument.

Le Groupe de Rio est convaincu que l'élimination totale des armes de destruction massive est le meilleur moyen de parvenir à la paix et à la sécurité internationale. À cet égard, nous espérons que les négociations de Genève progresseront pour renforcer, grâce à des mesures de vérification, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques)

et à toxines et sur leur destruction. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction constitue un instrument pertinent pour parvenir au désarmement.

Le Groupe de Rio suit attentivement les initiatives relatives à la protection contre le terrorisme international, telles les deux conférences internationales en la matière, qui se sont tenues en octobre 2002 en Allemagne et en mars dernier à Vienne, où l'on a reconnu la nécessité de renforcer la sécurité sur les plans technique et physique des matériaux nucléaires et des sources radioactives. Aux yeux du Groupe de Rio ces mesures acquièrent une importance accrue pour ce qui est d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive et d'éviter que le matériel employé pour la fabrication de ces armes tombe entre les mains de groupes qui agissent en dehors de la loi

À l'égard des armes classiques, les États membres du Groupe de Rio sont convenus de renforcer les mesures bilatérales, régionales et mondiales propres à promouvoir la confiance et la sécurité, notamment au sein de l'Organisation des États américains et aux Nations Unies où la participation au Registre des armes classiques représente une importante contribution à la paix et à la sécurité internationales.

Nous sommes pleinement attachés aux objectifs de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous réaffirmons notre volonté de transformer notre région en une zone exempte de ce type d'armes, et sommes satisfaits des résultats de la dernière réunion des États parties à la Convention, qui s'est tenue à Bangkok en septembre dernier. Nous exhortons la communauté internationale à fournir aux pays touchés par les mines les ressources et la technologie nécessaires pour éradiquer ce type d'armes et à apporter une aide humanitaire aux victimes.

Les États membres du Groupe de Rio condamnent fermement l'emploi et la fabrication de mines par des acteurs non étatiques qui entravent la consolidation d'un hémisphère exempt de mines antipersonnel. Le Groupe de Rio demande à la communauté internationale de prendre des mesures pour empêcher ces personnes ou groupes illégaux d'utiliser ces engins mortels.

Le Groupe de Rio estime que le commerce illicite des armes légères est un problème d'ampleur mondiale, lié au terrorisme, au trafic de drogues et à d'autres formes de violence qui menacent la paix et la sécurité dans la majorité de nos pays. Il s'agit d'un réel problème, que nous connaissons tous et qu'il convient d'éradiquer. Nous réitérons notre grave préoccupation au sujet du commerce illicite de ces armes et renouvelons notre attachement au Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, ainsi qu'à la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes.

Les États membres du Groupe de Rio ont participé activement à la première Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action destiné à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, tenue à New York en juillet dernier. Nous avons partagé nos rapports nationaux et échangé des informations précieuses en vue d'appliquer concrètement le Programme d'action. Le Groupe de Rio se félicite de la création du Plan andin à l'effet de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères, qui a été adopté par les ministres des affaires étrangères de la Communauté andine aux termes de la Décision 552, lors de leur réunion tenue à Quirama, Colombie, en juin dernier.

Les États membres du Groupe de Rio sont satisfaits de l'accord auquel sont parvenus les Gouvernements d'Amérique centrale lors de la réunion de la Commission de sécurité des pays d'Amérique centrale, tenue à Belize le 5 septembre dernier. Le but est d'appliquer un programme destiné à limiter et à maîtriser les armements dans la région. Cet accord de sécurité a trait à la limitation des armements afin de parvenir à un équilibre raisonnable des forces et de promouvoir ainsi la stabilité, la confiance mutuelle, la transparence et d'empêcher les groupes armés illégaux d'accéder à ces armes.

Enfin, les États membres du Groupe de Rio se félicitent vivement des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est situé à Lima, Pérou. Le Centre a soutenu différentes initiatives régionales de désarmement, encouragé les débats sur la sécurité et contribué à la coordination et aux efforts des Nations

Unies en direction de la paix et de la sécurité dans notre région.

M. Akinsanya (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation nigériane tient tout d'abord à vous féliciter très chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et à l'engagement profond de votre pays, vous conduirez nos travaux à une conclusion satisfaisante. Ma délégation vous donne l'assurance, à vous et au Bureau, de son soutien et de sa coopération sans réserve.

Nous sommes également très heureux de voir à la tribune le Secrétaire général adjoint Nobuyasu Abe, et nous le remercions vivement de sa déclaration liminaire qui contient des indications fort utiles pour le bon déroulement de nos travaux.

La présente session se tient en un moment où la communauté internationale doit faire face à des conceptions de plus en plus divergentes sur la meilleure façon d'aborder la question de la maîtrise des armements et du désarmement. La conséquence directe de ce désaccord grandissant a été l'absence de progrès dans le domaine du désarmement. La situation s'est trouvée compliquée par les faits récemment survenus sur la scène politique internationale et qui, malheureusement, éloignent davantage encore les perspectives de progrès rapides en matière de désarmement. De façon regrettable, le scénario entier se déroule dans un climat international déjà caractérisé par l'acquisition croissante d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, l'accumulation de plus en plus vaste et l'emploi d'armes légères illicites et la menace du terrorisme international. Les conséquences de ces développements se font maintenir sentir à travers le monde. Nous assistons au déclin rapide de l'optimisme qui régnait au sein de la communauté internationale lors de la conclusion, au cours de la décennie précédente, de la Convention sur les armes chimiques, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Force est de reconnaître que si la communauté internationale a perdu confiance dans le processus du désarmement ce n'est pas sans raison. Comme nous le savons tous, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas entré en vigueur parce que certains États parties ne l'ont pas ratifié, notamment ceux dont

la ratification est indispensable pour son entrée en vigueur. Les négociations destinées à créer un mécanisme d'application de la Convention sur les armes biologiques n'ont pas été concluantes. La Convention sur les armes chimiques est loin de revêtir un caractère d'universalité, et la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, n'a pas réussi à progresser sur les questions de fond qui lui avaient été confiées. De même, la Commission du désarmement n'a pas été à la hauteur de ce qu'on était en droit d'attendre d'un organe délibérant spécialisé dans le cadre du mécanisme multilatéral des Nations Unies en matière de désarmement, chargé de faire des recommandations concrètes sur des questions précises dans le domaine du désarmement. Cette année a également vu l'impossibilité des États membres à parvenir à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ce qui a entraîné l'échec du groupe de travail constitué à cet effet.

Les armes nucléaires présentent un grave danger pour l'humanité. Le moyen le plus efficace de réaliser le désarmement nucléaire devrait donc consister à entreprendre des négociations multilatérales pour aboutir à la rapide conclusion d'une convention sur l'élimination totale des armes nucléaires. En tant que premier pas vers la réalisation de cet objectif, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager immédiatement à mettre fin à l'amélioration, à la mise au point, à la production et au stockage des ogives nucléaires et de leurs vecteurs. À cet égard, nous soulignons combien il est important de veiller à ce que le processus du désarmement nucléaire soit irréversible, transparent et vérifiable. Ma délégation souligne également que la prétention de certains pays à posséder indéfiniment des armes nucléaires ne peut être compatible avec le soutien au régime de non-prolifération ni avec l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tant que les grandes puissances ne feront pas preuve de plus de souplesse et d'engagement, le processus de désarmement mondial restera paralysé.

La délégation nigériane réaffirme sa confiance dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'instrument essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi elle appuie le Document final de la

Conférence d'examen du TNP de 2000 qui contient des mesures pratiques afférentes aux efforts systématiques et progressifs en vue de la mise en œuvre de l'article VI du Traité, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires pour aboutir au désarmement nucléaire.

Les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales. C'est pourquoi ma délégation entend souligner la nécessité de consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et d'en créer de nouvelles sur la base d'arrangements librement conclus entre les États intéressés de la région. De ce point de vue, nous constatons avec regret que, sept ans après avoir été ouvert à la signature, le Traité de Pelindaba n'est toujours pas entré en vigueur. En conséquence, a délégation du Nigéria demande la prompte ratification de cet instrument par les États signataires pour permettre au plus tôt sa mise en application.

L'existence d'une vaste structure d'accords de désarmement et de maîtrise des armements est le résultat direct de négociations multilatérales non discriminatoires. L'objectif final du désarmement général et complet ne peut être atteint que sur la base de négociations universelles, multilatérales et non discriminatoires. C'est pourquoi la diplomatie multilatérale reste le moyen le plus sûr de réaliser la coopération internationale et d'avancer dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Consciente de ce fait, la délégation du Nigeria réaffirme son engagement total à l'égard de la promotion du multilatéralisme en matière de désarmement, en tant que moyen essentiel de renforcer la paix et la sécurité internationales. Elle demande, en outre, à tous les États membres de manifester un engagement semblable en faveur du principe du multilatéralisme lorsqu'il s'agit de traiter de questions d'intérêt commun.

Le problème posé par le commerce illicite des armes légères préoccupe vivement ma délégation, car il constitue un obstacle majeur à la paix, à la stabilité, à la sécurité et au développement économique de nombreux pays en voie de développement, notamment en Afrique. Comme nous le savons tous, ces armes continuent d'avoir des effets dévastateurs sur le continent africain étant donné leur capacité d'alimenter et de prolonger les conflits. La Commission ne peut ignorer les millions de vies perdues et la crise

humanitaire créée dans la région en raison de l'emploi illicite de ces armes. Face à cette situation extrêmement regrettable, ma délégation souhaite réitérer l'appel lancé par le Président Olusegun Obasanjo à la communauté internationale durant le débat général de l'Assemblée générale, il y a deux mois, en faveur de la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer la fourniture de ces armes aux acteurs non étatiques.

En réaffirmant notre engagement à l'égard des obligations prises en vertu du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères de 2001, nous nous félicitons de l'issue de la première Réunion biennale des États sur les armes légères, tenue à New York, en juillet dernier, et attendons avec espoir la prochaine Réunion biennale de 2005 et la Conférence d'examen de l'année suivante. Nous notons avec satisfaction que le Groupe d'experts constitué par le Secrétaire général pour étudier la possibilité de mettre au point un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères a mené ses travaux à bien. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir donné au Nigéria la possibilité de faire partie du Groupe d'experts.

Le Nigéria a pris note du succès rencontré par la communauté mondiale dans la lutte contre les mines terrestres depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa de 1999 sur les mines antipersonnel. À cet égard, ma délégation salue les travaux couronnés de succès de la cinquième Réunion des États parties à la Convention, qui s'est tenue à Bangkok le mois dernier. De même, nous nous plaignons à reconnaître le rôle positif que la société civile, notamment la Campagne internationale d'interdiction des mines terrestres, continue de jouer dans ce domaine important. Nous regrettons toutefois de devoir noter qu'en dépit du succès obtenu jusqu'ici par la communauté internationale face à ce problème, les mines antipersonnel continuent de faire des victimes sur le continent africain. Dans nombre de situations d'après conflit, en Afrique, ces mines entraînent d'atroces souffrances humaines et entravent le développement économique et la reconstruction nationale. Le Nigéria entend souligner combien il est important de fournir aux États touchés par les mines antipersonnel une aide pour assurer l'enlèvement de ces explosifs disséminés sur leur territoire, pour répondre aux besoins de soins

et permettre la réinsertion sociale et économique des victimes de mines. La communauté internationale devrait, d'urgence, prêter attention à la nécessité de freiner l'emploi sans discrimination des mines dans diverses régions du monde. Nous prions aussi tous les États qui ont signé mais pas encore ratifié la Convention de le faire au plus tôt.

Enfin, il y a 10 jours, le 26 septembre 2003, le Nigéria a placé sur orbite, avec succès, son premier satellite national au centre spatial de Plestek, Fédération de Russie. Ce satellite participera à la collecte des données pour les études sismiques et terrestres, l'information météorologique, la surveillance des oléoducs et de l'espace aérien. Le lancement du satellite montre à quel point le Nigéria est attaché au principe de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité. Comme la plupart des pays, nous croyons à l'utilisation constructive des vastes ressources, presque illimitées, de la nature pour les besoins humains. Pour que ces ressources bénéficient aux populations de toutes les nations, la communauté internationale a le devoir, vis-à-vis des générations futures, de prévenir une course aux armements dans l'espace. Voilà pourquoi nous prions tous les États membres de continuer à s'attacher à préserver l'espace extra-atmosphérique à des fins uniquement pacifiques.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous présente ses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, nous exprimons notre reconnaissance à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour la présentation très claire qu'il a faite des différentes questions relatives au désarmement et à la sécurité internationales.

Nous nous réunissons en un moment où de nouveaux défis et de nouvelles menaces apparaissent dans les domaines de la paix et de la sécurité. Si certains progrès ont été réalisés, il n'en reste malheureusement pas moins que le désarmement traverse une période difficile. Des efforts considérables seront nécessaires dans les instances multilatérales pour traiter des nombreuses questions inscrites à notre ordre du jour et y apporter une conclusion positive.

Ma délégation est vivement inquiète du rôle et des contributions réduits du multilatéralisme au

désarmement et à la sécurité internationale. Il est cependant indéniable que le multilatéralisme offre une garantie de légitimité et de démocratie lorsqu'il nous faut faire face aux problèmes mondiaux. Sans négociations multilatérales il ne serait pas possible de répondre aux préoccupations actuelles de sécurité. En effet les approches multilatérales offrent la seule solution légitime et durable. Il n'y a aucune autre option réaliste.

Les problèmes posés par la prolifération, le terrorisme nucléaire, les transferts de technologies et la sûreté des matériaux nucléaires et des installations connexes sont inextricablement liés à la sécurité mondiale. En conséquence, ils ne se prêtent pas à une démarche sélective et progressive et doivent être examinés simultanément, de façon équitable et globale. Isoler indéfiniment le désarmement nucléaire de cette équation irait sans aucun doute à l'encontre des obligations juridiques internationales et des engagements politiques. Nous devrions faire avancer ce point de l'ordre du jour sous les auspices multilatérales étant donné que les progrès se font attendre.

Les initiatives les plus importantes en vue de réaliser le désarmement nucléaire continuent d'être sapées par la persistance de doctrines stratégiques à vues étroites et de mesures coercitives unilatérales à la poursuite d'intérêts de sécurité nationale. Nous sommes également très préoccupés par la nouvelle doctrine indéfendable de prévention appliquée même à l'encontre d'États non dotés d'armes nucléaires, et par la possibilité de plus en plus grande d'utiliser des armes nucléaires. D'autres tendances inquiétantes, tels les efforts réalisés pour moderniser des arsenaux existants et créer de nouveaux types d'armes nucléaires, se sont fait jour. Mais la plus grande crainte est sans doute de voir ces armes de destruction massive tomber entre les mains d'acteurs non étatiques.

Aucun signe de progrès n'est perceptible dans les instances multilatérales. La session de la Commission du désarmement de 2003 s'est achevée sans qu'aucune proposition concrète n'ait été avancée sur des mesures de désarmement nucléaire ou de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques. Pendant ce temps, la paralysie prolongée de la Conférence du désarmement continue d'être une source de profonde déception. Depuis plus de sept ans la Conférence se trouve dans une impasse en raison de son incapacité à se mettre d'accord sur un programme

de travail. Ma délégation éprouve un sentiment de frustration et de découragement à la suite de la dernière et vaine tentative de sortir de cette impasse. Un certain nombre de propositions concrètes ont été élaborées et récemment présentées pour tenter de remédier à cette situation. Parmi ces propositions se trouve notamment celle des « cinq ambassadeurs », telle qu'amendée. Nous devrions examiner attentivement cette proposition car elle avance des suggestions sensées et positives en vue de mettre fin à cet état de choses. À cet égard, il convient d'engager tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve d'une volonté politique et d'une souplesse réelles pour qu'un compromis puisse être trouvé et que la Conférence puisse reprendre ses travaux et entamer un processus de fond qui devrait mener à l'ouverture de négociations sur les questions communes et de portée mondiale, à sa session de l'année prochaine.

L'apparition de nouvelles technologies de pointe à un rythme rapide et leur diffusion moins contrôlée sont des phénomènes qui influent sur le climat actuel qui entoure la sécurité internationale. À l'ère de la mondialisation, de l'augmentation des communications, des frontières poreuses et de l'accroissement permanent des réseaux prêts à acquérir certaines technologies, ces avancées ne pourront que faciliter les moyens d'obtenir ces armes, abaissant par là même le seuil de prolifération nucléaire. Ainsi, le régime de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se heurte à des défis sans précédent. La façon dont ces défis seront relevés déterminera non seulement l'avenir de ce régime mais également le climat de sécurité internationale. La légitimité de toute action concernant la non-prolifération ne sera pas totale tant que les États dotés d'armes nucléaires feront fi de leurs obligations et de leurs responsabilités avec, pour conséquence, le report du processus de désarmement.

Depuis l'adoption du Document final de la Conférence d'examen TNP de 2000, nous n'avons pas constaté de progrès dans la mise en œuvre des 13 mesures pratiques considérées comme un plan et une approche réalistes pour le désarmement nucléaire. Malheureusement, certaines d'entre elles ont été abandonnées et d'autres ont été annulées. Il n'y a guère eu de changement dans la position des États dotés d'armes nucléaires sur les questions cruciales. Ainsi, un sentiment de pessimisme se fait jour et l'avenir apparaît bien sombre.

La troisième session du Comité préparatoire au TNP, qui doit se tenir en avril 2004, sera d'une importance capitale. C'est pourquoi il nous faudra engager un débat approfondi non seulement sur la décision ayant trait aux principes et objectifs de 1995 pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement, mais également sur le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous devrions d'abord reconnaître les lacunes du TNP et nous efforcer d'obtenir un régime plus équitable répondant aux intérêts légitimes de la grande majorité des États parties au Traité qui ont honoré leurs engagements. La crédibilité et l'efficacité du Traité seront restaurées par l'incitation à réduire l'acquisition d'armes nucléaires, la prise en considération des préoccupations de sécurité de tous les États, le respect des engagements juridiques et politiques, la création d'un mécanisme pour l'application des obligations au titre du TNP et l'assurance que la non-prolifération et le désarmement des armes nucléaires suivent une direction commune.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure un objectif indispensable pour maintenir l'intégrité du TNP. À cet égard, de concert avec d'autres pays membres du Mouvement des non alignés, nous avons souligné combien il était important de parvenir à l'adhésion universelle au TNP, notamment de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires qui, entre autres, devraient contribuer au processus de désarmement nucléaire. En outre, nous pensons que pour réaliser pleinement les objectifs du Traité, tous les États signataires – notamment les États dotés d'armes nucléaires – devront impérativement prendre des engagements en matière de désarmement nucléaire.

Alors que nous saluons le Traité de Moscou comme une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales, il nous faut reconnaître que cet instrument ne dispose pas de la plupart des normes habituelles d'un traité bilatéral sur la maîtrise des armes nucléaires et ne contient d'ailleurs aucune référence à un échange de données ou à quelque mécanisme de vérification que ce soit. À cet égard, nous demandons aux États-Unis et à la Fédération de Russie de continuer d'adopter des mesures pour améliorer le Traité afin qu'il réponde aux principes d'irréversibilité, de transparence et de vérification, ce qui aurait une répercussion positive sur de véritables réductions d'armes nucléaires et sur leur élimination.

Malgré les échecs constatés sur les questions nucléaires et connexes, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le domaine des armes chimiques. Les efforts entrepris pour rapprocher la Convention sur les armes chimiques d'une adhésion universelle ont permis de faire quelques modestes avancées. Si les initiatives prises en vue de conclure un protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques ont échoué, en revanche un accord a été réalisé sur la tenue d'une série de réunions annuelles entre 2003 et 2005 afin, essentiellement, d'examiner les moyens d'appliquer effectivement la Convention au niveau national. Nous espérons que ces efforts contribueront au succès de la Conférence d'examen de 2006.

Des développements positifs sont également à constater dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement en de nombreuses régions du globe. Nous espérons que l'Asie centrale deviendra bientôt la cinquième zone exempte d'armes nucléaires, ce qui accroîtra la surface couverte par ces zones dans le monde. Il est important de souligner qu'il s'agira de la première zone située au nord de l'équateur et que, pour la première fois aussi, des négociations pour l'établissement d'une telle zone auront été menées à bien sous les auspices des Nations Unies. Quant au Traité de Bangkok, certains des États dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore adhéré à son Protocole, préalable essentiel pour assurer l'efficacité d'une zone du sud-est asiatique exempte d'armes nucléaires. Des consultations se poursuivent entre l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et les États dotés d'armes nucléaires intéressés. Leur issue positive renforcerait le statut de l'hémisphère austral et des zones adjacentes en tant que zone exempte d'armes nucléaires.

Dans le domaine des armes classiques, ma délégation se félicite de l'heureuse conclusion de la première Réunion biennale mandatée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette réunion a donné un nouvel élan, une tendance mondiale plus favorable à la mise en œuvre du Programme d'action et de nouvelles informations sur les questions essentielles telles que les sources, les voies d'acheminement et les réseaux. Ces avancées devraient permettre aux efforts collectifs entrepris par la communauté mondiale d'empêcher le commerce illicite et le transfert de ces armes. Toutefois, il conviendrait d'accroître l'assistance internationale afin de faciliter un partenariat en vue d'une action efficace pour atteindre cet objectif.

Enfin, ma délégation souhaite attirer l'attention sur la résolution 57/61 de l'Assemblée générale, adoptée sans vote, qui a trait à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Elle demande aux États Membres de parvenir à un consensus sur ses objectifs et son ordre du jour, notamment sur la possibilité d'établir un comité préparatoire. À notre profond regret, le consensus n'a pu se faire. Inutile de dire que les efforts doivent se poursuivre. Ils doivent même être intensifiés car la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement offre la possibilité d'examiner, sous un angle plus proche de la situation internationale actuelle, les aspects les plus cruciaux du processus de désarmement et de mobiliser la communauté internationale et l'opinion publique en faveur de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive de même que de la maîtrise et de la réduction des armes classiques. Nous disposons de plusieurs propositions présentées cette année par les États membres durant nos trois sessions de fond. Réunir toutes ses idées, concepts et approches ne sera pas chose aisée mais si nous faisons preuve de souplesse et d'esprit de compromis nul doute que nous nous y attellerons avec succès.

Enfin, ma délégation s'associe aux nombreux autres États membres dans nos efforts concertés pour aboutir à une réforme globale des Nations Unies, notamment de l'Assemblée générale. En tant que Grande Commission, la Première Commission devrait à nouveau revoir son rôle et son fonctionnement. Nous avons l'intention de participer de façon constructive à cette entreprise et, ainsi, contribuer à donner une plus grande efficacité à la Commission.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Venezuela, je vous présente nos félicitations pour votre élection à la tête des travaux de la Commission. Nous vous assurons de notre sincère coopération dans l'accomplissement de votre importante tâche. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Ma délégation approuve l'intervention de la délégation du Pérou au nom du Groupe de Rio, dont nous faisons partie. Cependant, je voudrais présenter la position du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur de très importantes questions qui doivent être examinées par la Commission et qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le désarmement général et complet est un objectif consacré dans la Constitution vénézuélienne de 1999. C'est pourquoi mon pays est attaché au désarmement et participe activement aux travaux de toutes les instances compétentes en la matière et qui cherchent à renforcer le climat de confiance, à instaurer une culture de paix et à accroître la sécurité de la communauté internationale, sous les auspices des Nations Unies.

Conformément à cette position, mon pays souhaite l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, comme cela avait été entériné par la Conférence des parties de 2000. À cet égard, nous appuyons la création d'un instrument juridiquement contraignant par lequel les puissances nucléaires s'engageraient sans réserve à ne recourir ni à la menace ni à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes parties à ce traité et d'agir conformément à l'article VI du TNP afin de réduire leurs armements nucléaires dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Par ailleurs, nous espérons que les 13 mesures pratiques convenues à la Conférence seront appliquées.

L'année dernière, notre pays est devenu partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre appui à cet instrument et à sa prompte entrée en vigueur répond à notre objectif de fournir à nos sociétés et au système international un plus haut niveau de sécurité, étant donné que la course aux armements met en danger la survie même de l'humanité.

Nous nous félicitons des accords intervenus sur les zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du globe en vue de renforcer le processus de non-prolifération nucléaire qui s'est progressivement étendu à différentes régions du monde. Ces zones contribuent à promouvoir la paix et la sécurité internationales, et nous espérons que d'autres régions s'associeront à ce genre d'initiative.

Pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'espace, nous renouvelons notre appui aux propositions faites par la Chine et la Russie de créer une convention juridique internationale aux fins de prévenir l'implantation d'armes dans l'espace et de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre tout objet se trouvant dans ce milieu. Nous estimons que l'espace est le patrimoine de l'humanité, c'est pourquoi il devrait être utilisé au bénéfice non

seulement des pays possédant une technologie de l'espace, mais de tous les pays.

L'emploi sans discrimination d'armes biologiques et chimiques constitue un danger pour l'humanité tout entière. C'est la raison pour laquelle nous sommes en faveur du renforcement des deux Conventions sur ce sujet.

Selon nous, les armes de destruction massive représentent un réel danger pour la communauté internationale, c'est pourquoi nous devons éviter qu'elles tombent entre les mains de terroristes qui font de l'intimidation et veulent imposer la barbarie. Je souligne ici qu'au regard du terrorisme et du crime transnational organisé, que nous condamnons vigoureusement, mon pays vient de déposer trois instruments de ratification des instruments suivants: la Convention internationale pour la répression des attaques terroristes à l'explosif, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant relatif à la participation des enfants dans les conflits armés. Le ministre des affaires étrangères du Venezuela les a déposés à l'occasion de la présente session.

Dans le cadre des mesures de confiance pour la non-prolifération, mon pays est partie au Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques. Notre Organisation a appelé les États signataires à tenir une deuxième réunion ici même. Nous prions les États qui n'y sont pas encore parties d'adhérer à cet instrument.

Nous sommes inquiets de l'accroissement, à l'échelle mondiale, du trafic des armes légères et de l'emploi aveugle de ces armes, en violation des normes établies dans le Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce problème doit être examiné de manière approfondie et équilibrée en tenant compte du caractère particulier et des expériences de chaque pays ou région. En application du Programme d'action, le Venezuela a promulgué, l'année dernière, une mesure de désarmement et a détruit, jusqu'à présent, des centaines de ces armes illégalement détenues. En décembre 2002, notre Gouvernement a promulgué une loi sur la sécurité nationale.

Nous appuyons l'action constante de la communauté internationale pour parvenir à la destruction et à l'éradication des mines antipersonnel

dans différentes régions du monde. Ces mines continuent d'être une menace pour les populations qui ont connu des conflits, notamment elles ôtent la vie de civils innocents et sont un danger pour ceux qui résident dans des régions où elles ont été utilisées comme armes de combat. Nous sommes heureux de signaler que, dans le cadre de l'Organisation des États américains dont il est membre, mon pays participe au Programme d'aide au déminage en Amérique centrale. Au Venezuela nous avons détruit plus de 41 522 mines qui se trouvaient dans les arsenaux des forces armées nationales.

Enfin, en ce qui concerne la transparence et la réduction des dépenses militaires, mon pays a appuyé dans différentes instances internationales, sommets ou réunions au plus haut niveau, la réduction des dépenses liées à la défense pour orienter les ressources ainsi libérées vers des objectifs sociaux car la majorité de nos pays disposent de faibles moyens, ce qui provoque des troubles et contribue à créer et intensifier les conflits internationaux.

Le Gouvernement du Venezuela a proposé la création d'un fonds humanitaire international qui disposerait de ressources financières provenant, entre autres, de la diminution des dépenses militaires. Le but de ce fonds serait de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions socio-économiques de nos peuples. Ainsi, cela ne donnerait pas seulement un nouvel élan au désarmement mais ce serait un moyen de lutter contre la pauvreté et d'essayer de l'éliminer, l'un des objectifs fondamentaux de notre Organisation.

Le processus du désarmement dans tous ses aspects est étroitement lié à la paix et à la sécurité internationales, et notre but doit être de parvenir à un monde plus sûr, pacifique et prospère pour nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui souhaite s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les nombre d'interventions dans l'exercice du droit de réponse pour toute délégation et à une séance donnée doit se limiter à deux par question. La première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit se limiter à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

M. Jon Yon Ryong (République populaire démocratique de Corée (*parle en anglais*): La délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à exprimer son regret à la suite des déclarations déformées et partiales faites par certaines délégations au sujet de la question nucléaire entre la République démocratique populaire de Corée et les États-Unis. Ma délégation entend rejeter catégoriquement leurs allégations.

La question nucléaire est, dans son essence, le résultat de la politique hostile menée par les États-Unis pour isoler et étouffer la République populaire démocratique de Corée sur les plans politique, économique et militaire. La question nucléaire sur la péninsule coréenne a été suscitée et attisée par les menaces nucléaires des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Si les États-Unis n'avaient pas déployé leurs plans militaires à l'encontre de la péninsule coréenne, et n'avaient pas menacé la République populaire démocratique de Corée d'une frappe préventive, la question nucléaire n'aurait pas été soulevée dans la péninsule coréenne. Dans le cadre de leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée les États-Unis ont pris la République populaire démocratique de Corée comme cible d'une attaque préventive.

Compte tenu de cette situation, nos efforts pour disposer de moyens de dissuasion face à cette tentative des États-Unis méritent d'être qualifiés d'exercice de défense légitime, ce qui n'est pas contraire au droit international sur la souveraineté d'un pays souverain. Toute assertion selon laquelle les États-Unis peuvent menacer et attaquer d'autres pays avec leurs armes nucléaires, alors que ces autres pays ne peuvent pas posséder d'armes nucléaires alors qu'ils sont exposés à la menace d'une attaque nucléaire des États-Unis, ressort d'une logique de propagande que tout État souverain indépendant ne saurait accepter.

Certaines délégations, ce matin, n'ont pas dit un mot au sujet de la menace nucléaire que représentent les États-Unis, ni sur leur mise au point d'armes nucléaires. Au lieu de cela ils ont manifesté leur inquiétude d'une manière unilatérale et partiale. Ces actes autoritaires et ce comportement déloyal ne contribueront pas à résoudre le problème.

En ce qui concerne le retrait de la République populaire démocratique de Corée du Traité sur la non-prolifération nucléaire il s'agit d'un acte de

souveraineté que le Traité lui-même reconnaît. Le TNP a été utilisé comme moyen de pression par les États-Unis pour étouffer la République populaire démocratique de Corée. L'Agence internationale de l'énergie atomique elle-même a abandonné son impartialité et s'est rangée aux côtés des États-Unis dans sa tentative d'étouffer la République populaire démocratique de Corée. Compte tenu de cette situation, nous avons été contraints d'exercer notre droit légitime et de déclarer que, au titre de l'article X du TNP, la République populaire démocratique de Corée se retirait du Traité afin de défendre la souveraineté de notre pays.

La République populaire démocratique de Corée estime que son indépendance est un élément vital. Si les petits pays ne s'attachent pas fermement à leur indépendance, ils ne pourront ni défendre la souveraineté de leur pays, ni contribuer à assurer la paix et la stabilité dans le monde.

La République populaire démocratique de Corée a déjà fait connaître clairement sa position: nous n'abandonnerons notre programme nucléaire que si les États-Unis indiquent clairement, par la conclusion d'un traité de non-agression, leur intention de coexister pacifiquement avec la République populaire démocratique de Corée et prouvent par des actes que

leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée a changé.

Si les pays ayant fait des observations injustes à propos de la question nucléaire entre la République populaire démocratique et les États-Unis souhaitent réellement que la question connaisse un règlement équitable, ils doivent constater les faits tels qu'ils sont et engager les États-Unis à modifier leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation espère également que la Première Commission examinera toutes les autres questions connexes sous cet angle.

Le Président (*parle en anglais*): Je rappelle également aux membres la nécessité d'être à l'heure. Je me propose de commencer les séances à 10 heures et 15 heures précises. Comme je l'ai déjà dit au cours d'une de nos séances organisationnelles, la ponctualité n'est pas une fin en soi mais, plutôt, une marque de respect les uns envers les autres. Nous allons tous être soumis à la pression du temps tout au long de la session, et pour faciliter le bon déroulement de nos travaux il est extrêmement important que les séances commencent à l'heure.

La séance est levée à 13 h 10.